



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



PLAN D'ACTION NATIONAL Education Pour Tous

Suivi de Dakar

Libreville, Novembre 2002



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



PLAN D'ACTION NATIONAL Education Pour Tous

Suivi de Dakar

Libreville, Novembre 2002

PLAN D'ACTION NATIONAL
DE
L'EDUCATION POUR TOUS
(PAN- EPT)

COORDONNATEUR NATIONAL

Madame MEFANE Blandine

PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'EDUCATION POUR TOUS (PAN -EPT)

EQUIPE DE REDACTION

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISME	TITRE
1.	ADA ASSOUMOU Christine	MEN/SENA	Enseignant
2.	AGONDOGO Martial	Minist. de l'Environnement	Chargé d'Etudes
3.	AKIREMI Emma Rose	MEN/Rélations . Intern.	Directeur
4.	ALLOGHO EBANG Patrick	MEN/DPPI	
5.	ANDEME Alice	-	
6.	ANGOUE OBAME Laurent	Formation Prof.	
7.	ARONDO YENO Antoinette	Education Populaire	
8.	ATTERE Philomène	MEN	Chargée d'Etudes
9.	ASSOUMOU EKOGA Germain	MEN/SAEG	Enseignant
10.	ASSOUMOU NGUEMA Emmanuel	MEN/SAEG	
11.	BANGA-EBOUMI Amélie	Ministère de la Famille	Conseiller Tech. du Ministre
12.	BILOUKA Yolande	MEN/SENA	
13.	BIYOGO Bernadette	Ministère de la Famille	Directeur
14.	DIARRA ADAMA Moussa	MEN/CAB	Conseiller Tech. du Ministre
15.	ELLA ONDO Marie Madeleine	MEN/IGEN	Chef d'Inspection du Primaire
16.	ENGONE EZE Antoinette	Affaires Sociales	
17.	EYI MESSA Constant	MEN/SENA	Enseignant
18.	EYUIMANE MEZUI Cécile	Ministère de la Famille	
19.	KOUMBA DITSOGA André	Affaires Sociales	
20.	KWENZI MIKALA Sophie	MEN	Directeur du Pré-primaire
21.	LEYIKA Jean-Claude	MEN	
22.	M'FOULA MANGAMA Marie-Pierre	Minist. Educat. Populaire	
23.	MAMFOUMBI Marie Noëlle	Affaires Sociales	
24.	MBA Clarisse MBA	MEN/SENA	Enseignant
25.	MBA ABESSOLO EKO Pierre Félix	Education Populaire	
26.	MBEGA BE Antoine	MEN/SENA	Enseignant
27.	MBENG EKOREZOCK Bernadette	MEN/IGEN	
28.	MBIE METOGHE Joseph	MEN/SENA	Enseignant
29.	MBINA Guy Roger	ONG/Lutte contre analphabéti	
30.	MBOUMBA REKOULA FITI J.T.	MEN	Conseiller Technique
31.	MEBALE Léontine	MEN/DGEP	Directeur Général
32.	MEFANE Blandine	MEN/ DG2	Directeur Général Adjoint
33.	MFOUBOU Raphaël	MEN/DETP	Chef de Service de l'Ens. Prof.
34.	MOUSSOUNDA Scholastique	Promotion Féminine	
35.	NDOUME ESSINGONE Hervé	Université OMAR BONGO	Assistant
36.	MVE MESSA Fridolin	MEN/SENA	Enseignant
37.	NGOGUENDONG Agnès	Promotion Féminine	
38.	NGOUSSY TSATSA Ismaël	Affaires Sociales	
39.	NKOGO ANGOUE NKOGO	Formation Professionnelle	Chef de Service
40.	NKOGHE Laurent	MEN/SENA	Enseignant
41.	NKOUME OKANE Alain	Education Populaire	
42.	NKOUSSE EVINAH Sylvie	Minist. de l'Environnement	Chargé d'Etudes
43.	NSI NGUEMA Guillaume	Education Populaire	Directeur Général Adjoint
44.	NTCHAYE Elise	Mairie	
45.	NZE NGUEMA Fidèle	Université OMAR BONGO	Maître-Assistant
46.	OMBANDA LENDIRA Guy Roger	Communication	Journaliste
47.	ONDO NDONG Caroline	Ministère de la Famille	
48.	OVONO EKIKI Daniel	MEN/SENA	
49.	POUPI Maxime	UNESCO	Secrétaire Général Adjoint
50.	REKOULA Angèle	MEN	Conseiller Technique
51.	ZOGO NDONG Paul Célestin	Culture	Directeur de l'Alphabétisation

LISTE DES ACRONYMES

ANFPF :	Agence Nationale de la Formation Professionnelle et de Perfectionnement
AFEG :	Association des Femmes Educatrices du Gabon
APE :	Association des Parents d'Elèves
APG/FIDA :	Appui au Paysannat Gabonais / Fonds International pour le Développement Agricole
BAD :	Banque Africaine de Développement
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC :	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CE :	Cours Elémentaire (3 ^{ème} année d'études primaires)
CEPE :	Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires
CLAC :	Centres de Lecture et d'Animation Culturelle
CM :	Cours Moyens
CP :	Cours Primaires
CSMI	Centre de Santé Maternelle et Infantile
CUSPOD	Centre Universitaire de Sciences Politiques et de Développement
DGSEE	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
DGEP :	Direction Générale de l'Enseignement et de la Pédagogie
DOEC :	Direction de l'Office des Examens et Concours
DPPI :	Direction de la Planification et de la Programmation des Investissements
EBI :	Education de Base Informelle
EBNF :	Education de Base Non Formelle
ENDR	Ecole Nationale de Développement Rural
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPP :	Enseignement Primaire Public
ESG :	Enseignement Secondaire Général
ESTP :	Enseignement Secondaire technique et Professionnel
IDA :	Inspection Délégué d 'Académie
IUCN :	
ISESCO :	Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture
MAS :	Ministère des Affaires Sociales
MEP :	Ministère de l'Education Populaire
MCF :	Ministère de la Condition Féminine
MEFB :	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
MI :	Ministère de l'Intérieur
MJ :	Ministère de la Justice
MJS :	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPPD :	Ministère de la Programmation et de la Planification du Développement
MSP :	Ministère de la Santé Publique
PNUD :	Programme des Nations Unies Pour le Développement
RGPH :	Recensement Générale de la Population et de l'Habitat
SMI :	Service de Maternité Infantile
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Organisation des Nations Unies Pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

Equipe de rédaction	4
Liste des acronymes.....	5
Table des matières	6
INTRODUCTION GENERALE.....	10
I- L'engagement du Gabon pour la promotion de l'Education Pour Tous : les forces des politiques mises en œuvre.....	11
II- Les fondements de l'élaboration du Plan d'Action National (PAN-EPT) : les faiblesses des politiques mises en œuvre.....	12
III- Méthodologie d'élaboration du PAN-EPT.....	13
PREMIERE PARTIE : <u>PRESENTATION DU PAYS ET DIAGNOSTIC DU</u> <u>SYSTEME EDUCATIF</u>	15
<i>1.1- Présentation du pays.....</i>	<i>15</i>
1.1.1. Contexte géographique	15
1.1.2. Contexte économique.....	16
1.1.3.Contexte socioculturel.....	17
1.1.4.Contexte politique	17
<i>1.2- Diagnostic du système éducatif.....</i>	<i>19</i>
1.2.1- Enseignement pré-maternel : la petite enfance	19
1.2.1.1- Effectifs et structures d'accueil.....	19
1.2.2- Enseignement maternel.....	19
1.2.2.1- Effectifs et structures d'accueil.....	19
1.2.3- Enseignement primaire.....	21
1.2.3.1- Effectifs et structures d'accueil.....	21
1.2.4- Enseignement secondaire général.....	24
12.4.1.Effectifs et structures d'accueil.....	24
1.2.5. Enseignement secondaire technique et professionnel.....	25
1.2.5.1- Effectifs et structures d'accueil.....	25
1.2.6- La formation professionnelle des jeunes et des adultes.....	25
1.2.7 L'alphabétisation des jeunes et des adultes.....	25

1.2.8- L'éducation des filles et des femmes.....	26
--------------------------------------------------	----

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE, OBJECTIFS, STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE, PROGRAMME D'INTERVENTION ET ESTIMATION DES COUTS.....28

II-1 Analyse de l'enseignement primaire et secondaire.....28

II-1-1 La qualité de l'éducation.....	28
---------------------------------------	----

II.1.1.1 Programmes d'enseignement.....	28
-----------------------------------------	----

II. 1.1.2 Redoublements et abandons.....	29
------------------------------------------	----

II.1.1. 3 Résultats aux examens.....	29
--------------------------------------	----

II.1.1. 4 Motivation et qualification du personnel enseignant.....	30
--------------------------------------------------------------------	----

II.1.1. 5 Motivation et qualification du personnel d'encadrement pédagogique.....	32
-----------------------------------------------------------------------------------	----

II.1.1. 6 Ratio Elèves/maître.....	33
------------------------------------	----

II.1.1. 7 Matériel didactique disponible.....	34
-----------------------------------------------	----

II.1.1. 8 Causes des échecs.....	35
----------------------------------	----

II.1.2 Gestion administrative et financière.....	36
--------------------------------------------------	----

II121. Administration fortement centralisée.....	36
--------------------------------------------------	----

II12.2. Faible autonomie de gestion.....	37
------------------------------------------	----

II12.3. Pilotage limité	37
-------------------------------	----

II1.2.4. Manque de synergie entre les administrations : absence de communication, d'information et de données statistiques, coordination défailante.	38
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

II. 2 Tableau synoptique des objectifs du plan EPT.....39

Objectif I.....	43
-----------------	----

Objectif II.....	45
------------------	----

Objectif III.....	47
-------------------	----

Objectif IV.....	50
------------------	----

Objectif V.....	51
-----------------	----

Objectif VI.....	52
------------------	----

Objectif VII.....	55
-------------------	----

II.3 Tableau synoptique des stratégies de mise en œuvre du Plan EPT.....56

III- Bibliographie.....69

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

L'élaboration du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous vise à mettre en œuvre les résolutions et recommandations du Forum mondial sur l'Education, tenu en avril 2000 à Dakar (Sénégal).

Ces résolutions et recommandations sont consignées dans le Cadre d'action de Dakar sur l'Education pour tous, lequel sert de document de référence au Plan d'Action National/EPT, qui s'inscrit dans une perspective globale définie en 1990, au Sommet mondial de Jomtien (Thaïlande) sur l'Education.

Cette Conférence a recommandé un certain nombre d'actions à déployer au cours de la décennie 90. Ainsi, les gouvernements devraient notamment :

- fixer des objectifs spécifiques et mettre au point ou actualiser des plans d'actions multi-sectoriels pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, en rapport, également, avec la Conférence mondiale sur la Population et le Développement qui s'est tenue au Caire (Egypte) en 1994 ;
- élaborer des politiques d'accompagnement et celles qui contribuent à l'amélioration de la pertinence, de la qualité, de l'équité et de l'efficacité des services et programmes d'éducation fondamentale ;
- définir des stratégies idoines en vue de mettre les moyens de communication et d'information au service des besoins éducatifs fondamentaux ;
- mobiliser les ressources et les partenaires opérationnels.

Toutefois, il importe d'indiquer que l'activité éducative au Gabon est régie par :

- l'Articles 18 de la constitution stipule que : « l'Etat garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » ;
- la Loi 16/66 du 9 août 1966 portant organisation générale de l'enseignement au Gabon qui obligation à l'Etat de scolariser tous les jeunes de 6 à 16 ans ;
- la Loi 10/84 du 30 juillet 1984 portant organisation générale du préscolaire au Gabon ;
- la Loi 19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées ;
- la ratification par le Gabon de la convention relative aux droits de l'enfant ;
- la ratification de la Charte africaine des droits des enfants
- le Décret 000081/PR/MASCN SSBE du 10 février 1987, fixant les modalités d'application de la loi 10/84 ;
- l'Arrêté 0012/MASSSSBE/DGAS du 5 novembre 1985 portant création d'une école pour enfants sourds-muets ;
- la Décision 005/MASSEN CRA/SG/DGAS/DAS/SASS du 5 mai portant commission ad-hoc de placement familial d'enfants abandonnés ;
- l'Adhésion à l'UNESCO et l'ISESCO.

Toutes ces mesures traduisent la prise de conscience des autorités pour les problèmes relatifs à l'enfance.

Au niveau de la famille, on note également, une forte demande des parents pour les structures éducatives, liée à une prise de conscience de l'impact du préscolaire dans la scolarité future de l'enfant.

Les secteurs privés et associatifs, sous la coordination des autorités de tutelle, jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans la mise en place des structures d'accueil du jeune enfant.

Toutefois, ces mesures restent fragiles et réversibles au regard de la situation d'ensemble. Elles justifient les fondements de l'élaboration du présent Plan d'Action National de l'Education Pour Tous.

Les politiques mises en œuvre au Gabon, par les pouvoirs publics, peuvent être appréciées par rapport à :

1°) leurs forces, qui traduisent la volonté du gouvernement de promouvoir l'Education Pour tous (I).

2°) leurs limites, qui justifient les fondements de l'Elaboration du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (II). Ces politiques appellent, par ailleurs, une méthodologie (III) d'élaboration du présent Plan.

I- L'engagement du Gabon pour la promotion de L'Education pour tous : les forces des politiques mises en œuvre

Les mesures énoncées ci-dessus s'inscrivent dans la logique de la Conférence de Jomtien, d'où l'adhésion du Gabon à l'objectif ultime de la déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous, à savoir : **permettre l'accès à l'éducation de base à tous les enfants, jeunes et adultes .**

A cette fin, les pouvoirs publics ont initié d'autres actions visant à relever la qualité de l'Education au Gabon et à renforcer progressivement les capacités des ressources humaines, pour le développement durable du pays.

La politique du gouvernement en matière d'éducation se décline à travers les structures d'accueil offertes aux jeunes et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, avec un accent particulier sur le secteur public.

Ainsi, le Gabon a adopté, en matière d'éducation, une politique volontariste et constante, qui se traduit par :

- le développement du secteur de l'éducation ;
- la facilitation des conditions d'accès au système d'enseignement ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés et de la gestion et de l'organisation de l'administration de tutelle.

Au cours de la décennie écoulée, le gouvernement a organisé, des états généraux de l'éducation, et autres réflexions et séminaires portant sur :

- l'éducation et la formation, en 1983 ;
- la formation professionnelle, en 1996 ;
- l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, en 1997 ;
- le Baccalauréat de l'enseignement secondaire, en 1998.

II- Les fondements de l'élaboration du plan d'action national PAN-EPT) : les faiblesses des politiques mises en oeuvre

Toutes ces réflexions ont mis en évidence les insuffisances aux niveaux institutionnel, pédagogique, financier et structurel. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance de matériel didactique qui entrave la mise en œuvre d'une pédagogie active ;
- l'insuffisance numérique du personnel d'encadrement et sa concentration à Libreville ;

- la forte déperdition scolaire ;
- le fort taux de redoublement ;
- le manque de culture d'évaluation des acquis ;
- la faiblesse de l'offre pédagogique ;
- le manque de prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA
- les menaces liées à la pandémie du SIDA ;
- l'inégale répartition des structures, dont l'essentiel se trouve concentré en milieu urbain ;
- l'inexistence des aires de jeux extérieures ;
- les ressources budgétaires insuffisantes et leur répartition inappropriée ;
- la faible implication des partenaires ;
- l'absence de synergies entre concepteurs des plans des structures et usagers des services publics...

Ces insuffisances conjuguées avec les engagements souscrits au niveau international, justifient l'élaboration du Plan d'Action National Education Pour Tous (PAN/ETP).

En effet, pour relever le déficit Education Pour Tous, le Gabon doit faire de l'éducation le vrai moteur du développement à travers sa gratuité et son caractère obligatoire, comme le prévoit la loi fondamentale, par une augmentation significative des dépenses publiques consacrées à l'éducation (jusqu'à concurrence de 10% du PNB) et par des salaires équitables et réguliers pour les enseignants.

L'éducation n'est pas un privilège pour les riches. En d'autres termes, le respect du principe de l'égalité des chances en matière d'éducation exclut de facto cette approche discriminatoire insidieuse qui voit les portes des écoles s'ouvrir aux seuls enfants de riches.

Le mouvement « l'école pour tous » implique ainsi une dimension rectificative, dont le but est de faire de l'instruction un puissant outil de développement et la chose la mieux partagée par la collectivité : c'est-à-dire aussi bien les catégories sociales aisées, que les catégories sociales marginalisées dont les pauvres, les personnes de troisième âge et les handicapés.

La prise de conscience des syndicats et des acteurs sociaux, interpelle donc les pouvoirs publics sur le Chantier de l'Education, condamné à la morosité, en dépit des projets de textes législatifs et réglementaires qui, 12 ans après Jomtien et 2 ans après Dakar, les autorités gabonaises n'ont toujours pas mis en œuvre les recommandations et résolutions desdits sommets.

La réflexion approfondie sur l'ensemble des missions d'éducation et de formation remonte précisément à une quinzaine d'années ; il importe en conséquence de la réactualiser eu égard à l'état du secteur ; de poursuivre le processus de réflexion et de concertation mis en place lors des consultations nationales, par l'élaboration de programmes d'actions et de stratégies mieux ciblées.

Compte tenu du faible niveau des réalisations, les espoirs suscités par ces rencontres laissent désormais place à un grand scepticisme parmi les partenaires au développement, les enseignants et les cadres de direction de l'administration de l'éducation.

III- Méthodologie d'élaboration du PAN-EPT

L'élaboration du présent plan a nécessité trois réunions préparatoires, deux réunions d'harmonisation, un atelier d'élaboration, deux réunions de synthèse et un atelier de finalisation. Ces rencontres organisées avec l'appui des partenaires au développement (Unesco, Unicef) et ont vu la participation des représentants des ministères, des collectivités locales, des ONGs, des syndicats et associations impliqués dans la mise en œuvre de l'Education Pour Tous. Le présent PAN/EPT a été élaboré à partir des rapports produits par les six (6) groupes de travail multisectoriels.

Le Plan est structuré sur la base de cinq axes conceptuels :

- les défis à relever ;
- les obstacles à surmonter ;
- les stratégies à élaborer ;
- les actions à entreprendre ;
- les résultats escomptés.

La Partie I porte sur la présentation du pays et le diagnostic du système éducatif.

La Partie II fait l'analyse de la situation et propose des perspectives à :

- court terme de 2003 à 2005
- moyen terme de 2006 à 2010
- long terme de 2011 à 2015

L'excellente collaboration entre les membres des groupes, n'a pas sacrifié à l'indépendance des opinions, bien au contraire, elle a permis, de produire un document consensuel.

Ainsi, ces groupes ont eu à traiter parfois des mêmes thèmes, à partir d'une diversité d'axes.

En dépit des obstacles objectifs qui obèrent la réalisation du Plan, cette transversalité renforce la nécessité de proposer des perspectives stratégiques multiformes afin de relever les défis rencontrés et, partant, de mettre en place des projets et des activités innovantes susceptibles de potentialiser les acquis des divers secteurs de l'Education Pour Tous (EPT).

-I-

**PRESENTATION DU PAYS
ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF**

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU PAYS ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF DU GABON

I.1 Présentation du pays

I.1.1 Contexte géographique

Le Gabon, situé en Afrique centrale, au sud du Sahara, est à cheval sur l'Equateur. Il s'étend sur une superficie de 267.667 km².

Le Gabon est frontalier au Nord par le Cameroun et au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, à l'Est et au Sud par le Congo. Il est baigné par l'Océan atlantique sur la façade Ouest sur 950 kilomètres, et s'ouvre sur l'Amérique du Sud. Il est traversé d'Est en Ouest par l'Ogooué et ses affluents, navigables sur 1200 kilomètres.

Le relief est caractérisé par trois zones géomorphologiques bien distinctes : la plaine côtière, les plateaux (au Nord et à l'Est, dont les célèbres plateaux batéké), les massifs montagneux (avec le massif du Chaillu, véritable château d'eau du Gabon, point de départ des plus hauts sommets dont le mont Iboundji, qui culmine environ à 1575 m.)¹

C'est un pays peu peuplé, avec une population estimée à près de 1.126.500 habitants en 2000 (EDS, 2000).

La densité de la population est de 4,2 hab/km² et l'accroissement démographique de 2,5% par an. 41% de la population a moins de 15 ans. La moyenne de la taille des ménages est de 5 personnes. 26% des ménages ont des femmes pour chefs de famille. 94% des enfants de 6 à 15 ans sont scolarisés. La population est en majorité féminine (52%) avec un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes. Cette population réside essentiellement en milieu urbain : 73% selon le RGPH 93 et 80% selon l'EDS 2000.

80% des femmes et 75% des hommes de 15 à 49 ans vivent en ville. Libreville et Port Gentil regroupent 3/4 de la population urbaine et plus de la moitié de la population du pays. 2/5 des femmes travaillent, 57% travaillent à leur propre compte, 37% dans le commerce, 31% dans l'administration, 22% dans l'agriculture (68% en milieu rural).

61% des hommes travaillent, 60% ont un employeur, 31% travaillent dans l'administration, 22% dans le commerce, 18% dans l'industrie, 17% dans l'agriculture.

Avec l'aide du PNUD et du FNUAP, l'Etat a mis en place un programme national de la population touchant plusieurs secteurs de la vie de ces populations.

La répartition par sexe est de 102,3 femmes pour 100 hommes, avec une population étrangère estimée à 15,2%, environ.

La population de moins de 15 ans, représente 41% de l'ensemble, avec une main-d'œuvre active de 16 à 55 ans estimée à 500.000 personnes.

Le Gabon dispose d'un potentiel considérable en matière de ressources en eau estimé à 170 milliards m³ par an et détient l'un des plus hauts niveaux de ressources annuelles en eau par habitant. Le réseau hydrographique du pays draine 72% du territoire. A cet ensemble hydrographique s'ajoutent les autres étendues aquatiques : fleuves, lacs, et lagunes côtières.

Le Gabon possède un environnement naturel d'une très grande richesse. C'est l'un des rares pays au monde offrant un potentiel exceptionnel de conservation d'espèces animales et végétales. En dépit de la faible densité de la population et de l'impact écologique peu marqué de l'agriculture itinérante sur brûlis,

¹ F. Meyo Bibang et F. Nzamba, Le Gabon, Géographie, Paris, EDICEF, 1990.
PAN - EPT

les activités humaines telles que l'exploitation forestière intense dans certaines zones et le braconnage, menacent certains écosystèmes et contribuent à la dégradation du cadre de vie. La forêt couvre environ 85% du pays et abrite quelques 8.000 espèces de plantes vasculaires (IUCN, 1990), dont 22,7% se sont révélées endémiques.

Le Gabon possède 150 espèces animales avec une importante population d'éléphants, de plus de 60.000 têtes et plus de 30.000 têtes par espèce pour les gorilles et les chimpanzés.

1.1.2 Contexte économique

Le pays dispose de nombreuses potentialités, avec un sous-sol qui regorge de minerais tels que le pétrole, l'uranium, le manganèse, le niobium, le phosphate, l'or,... Le couvert forestier est estimé à 22 millions d'ha, dont 12,5 millions environ en valeur marchande. Le pays renferme près de 6000 espèces de plantes ; 19 espèces de primates ; 20 espèces de carnassiers et plus de 600 espèces d'oiseaux. Les rivières et les eaux maritimes renferment des poissons d'une très grande diversité.

Les réserves totales de pétrole, qui représente la principale richesse, sont évaluées à 2,96 milliards de barils et la production annuelle est de 18 millions de tonnes. Le domaine minier attribué couvre 3754 km² dont 77% en mer et 23% à terre.

L'économie gabonaise est marquée par une certaine récession depuis les années 80, suite à l'effondrement des ressources générées par le pétrole, principal produit d'exportation. Les ressources pétrolières sont passées de 780 milliards (1984) à 337 milliards (1986) et 239 milliards (1988). En 1998, le pétrole valait moins de 30.000 FCFA la tonne, alors que l'épargne des couches sociales défavorisées subissait une inflation galopante de près de 220%.

Les impôts indirects issus du pétrole sont en chute libre. Ils représentent 180 milliards en 1985 et 70 milliards en 1988 alors que le PIB se déprécie dans le même mouvement ; il est évalué en 1985 à 1825 milliards et en 1988 à 1135 milliards ce qui représente une réduction de 38%.

La gravité de la crise s'explique en partie par la forte dépendance du pays vis-à-vis du pétrole. Le secteur représente 81% des exportations, 48,96% des recettes de l'Etat et 27,7% du PIB en 1992.

De 1996 à ce jour, l'emprise du pétrole se maintient avec 79% des exportations, 58% des recettes de l'Etat et environ 42,5% des investissements bruts.

D'autres goulots d'étranglement obèrent le dynamisme de l'économie gabonaise :

- une prépondérance du secteur public, dans l'activité économique interne, soit 29,57% de la consommation finale, 37% de la masse salariale et 40% de l'emploi en 1992.
- le développement d'une économie de rente ;
- La dévaluation intervenue en janvier 1994 avec pour effet l'accentuation des inégalités sociales qui perdurent jusqu'à ce jour ;
- un endettement croissant et constant (environ 600 milliards de service de la dette en 1994).

Le domaine de l'éducation n'est pas épargné, comme le démontrent les données ci-après :

- en 2000, le budget de l'Education Nationale ne représente que 3,3 % du PIB et 9,6 % des dépenses de l'Etat ;
- en 2002, il ne représente pas plus de 3,7 %.

Au regard de ce qui précède, la part de budget que le Gabon consacre à l'Education reste nettement inférieure comparativement aux autres pays à revenus équivalents (+ de 5 % des PIB). Cependant, la répartition des dépenses d'éducation est équilibrée entre les niveaux d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur.

De plus, il convient de souligner que l'Etat accorde aussi des subventions aux établissements privés confessionnels et laïcs reconnus d'utilité publique. Il prend aussi en charge les salaires d'une bonne franche de leurs personnels.

Au niveau micro-économique :

- o la contribution des parents est largement compensée par l'Etat (le secteur privé est fortement subventionné par : les bourses sont très importantes au secondaire) ;
- o le mécénat demeure très faible au Gabon.

Le contexte socioculturel reproduit de telles inégalités dans ses composantes structurelles.

I.1.3 Contexte socioculturel

L'amélioration des conditions de vie des populations gabonaises est très faible, malgré une croissance exponentielle du budget de l'Etat qui passe de 480 milliards en 1967 à 1.200 milliards en 1973. En 1996, le Produit Intérieur Brut du Gabon, estimé à 4.975 \$ US, place le pays parmi les plus riches du continent africain. En dépit du niveau de revenu par habitant aussi élevé, la société recèle toujours de fortes disparités de niveaux de vie.

En 1960, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté relative représente 87% à 67% de la population totale. En 1994, ce seuil se situe entre 83% et 62%.

Certes la pauvreté, dans ses formes extrêmes, dont la sous-alimentation, connaît une décade entre 1960 et 1994 soit de 66% à 23% ; mais, la majorité de la population continue de vivre dans le dénuement, 70% en dessous du seuil de pauvreté selon l'EDS 2000.

La même enquête sur la pauvreté établit le diagnostic des pauvres sur leurs conditions de vie, en milieu rural et urbain. Les cinq (5) principaux problèmes qui affectent leur existence, sont différents selon le milieu géographique, cependant tous présentent un caractère d'urgence.

Ces problèmes sont dans l'ordre : La santé : (95%) ; l'eau : (77%) ; l'enclavement : (74%) ; l'Education : (69%) ; l'Electricité : (71%) ; l'Insalubrité : (69%) ; l'Insécurité : (44%).

La richesse économique du Gabon contraste avec la paupérisation de la population comme le démontre le Tabl. n°1 ci-après

Tableau n°1 : IDH du GABON²

	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes (%)	Taux brut de scolarisation (%)	PIB réel par habitant (\$ PPA)	IDH
POURCENTAGE	54,5	63,2	60	3766	0,568

Dans ce contexte de fortes inégalités structurelles, le pays enregistre un ensemble de phénomènes sociaux, qui sont une véritable menace à l'équilibre social.

Ainsi, le chômage de la population active, entraîne la montée de la délinquance juvénile, une insécurité croissante, l'exode rural. A ces phénomènes s'ajoutent l'insuffisance des équipements et la détérioration des infrastructures scolaires et sanitaires.

I.1.4 Contexte politique

Indépendant depuis 1960, le Gabon s'est résolument engagé dans le multipartisme en 1990. Le processus de démocratisation se poursuit jusqu'à ce jour. Les institutions visant à consolider cette démocratie ont été mises en place à savoir : le Conseil Economique et Social, la Cour Constitutionnelle, le Sénat, le Conseil National de la Communication, le Conseil National pour la Démocratie, la Commission Nationale

² Source : Le Développement humain au Gabon, République gabonaise/PNUD 1998
PAN - EPT

Electoral,... Ces institutions garantissent au pays la paix et une stabilité réelle, assurant la sécurité des investissements, des biens et des personnes. La mise en œuvre du Plan d'Action Education Pour Tous devra conforter et pérenniser ces acquis.

1.2 DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF

Ce diagnostic porte sur l'enseignement pré-primaire et primaire, l'enseignement secondaire général et secondaire technique et professionnel.

1.2.1 Enseignement pré-primaire : la petite enfance

1.2.11 Effectifs et structures

La petite enfance qui va de 0 à 5 ans, marque la période comprise entre la naissance et le début de la scolarité obligatoire. Au cours de cette période, il importe d'assister le jeune enfant, de manière à garantir son équilibre physique et moral.

Cette assistance qui consiste d'abord dans les soins apportés à la femme en grossesse, est indispensable par la suite au développement du jeune enfant.

Le diagnostic sur la situation de la petite enfance reposera ici sur une appréciation critique des structures, leur mode de fonctionnement, les moyens et les politiques mises en œuvre par l'Etat.

Les structures sont de trois types : sanitaires, spécialisées et familiales.

**** le fonctionnement des structures sanitaires s'articule autour de :***

- la surveillance des grossesses dans les centres de santé maternelle et infantile (SMI) et dans les services de maternité des hôpitaux et cliniques (suivi prénatal) ;
- la surveillance des mères qui viennent d'accoucher dans les mêmes services et des nouveaux nés (suivi néo et post natal) ;
- la mise à disposition des mères d'un calendrier de vaccination pour le suivi de leurs enfants ;
- l'éducation nutritionnelle à base de produits locaux pour les mamans ;
- l'apprentissage des comportements face aux maladies environnementales (diarrhée, paludisme, parasites, etc...) au profit des mamans.

* Les structures sanitaires sont orientées vers le suivi de la santé pour un bon état physique et psychique de l'enfant.

**Le Ministère de la santé a mis en place 17 Centres de Santé Maternelle et Infantile (SMI) et des services pédiatriques rattachés aux hôpitaux et dispensaires.*

** Les Initiatives privées ont contribué à étendre le réseau des services pédiatriques rattachés aux cliniques et aux structures sanitaires de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.*

**Les structures familiales renvoient à l'organisation de la famille, cellule de base de la société, dont dépend en partie le développement physique, psychologique et social de l'enfant.*

1.2.2-Enseignement maternel

1.2.2.1- Effectifs et structures d'accueil

* ***Les structures spécialisées*** sont liées à l'éducation. Elles permettent la prise en charge des enfants sains ou inadaptés, en vue de développer leurs aptitudes et leurs talents pour une meilleure insertion sociale.

**Le Ministère des Affaires Sociales offre un certain nombre de structures dont l'école des enfants sourds-muets, située à Nzeng-Ayong (Libreville) et le centre d'accueil d'enfants abandonnés, sis à Agondje (Libreville) ; 2 crèches à Libreville et 37 jardins d'enfants.*

**Le Ministère de l'Education Nationale renforce les anciennes structures avec l'ouverture de 129 classes pré-primaires.*

**Les Initiatives privées ont mis en place une école pour enfants handicapés (Horizons Nouveaux, Libreville), un centre d'accueil pour enfants abandonnés à Sainte-Marie (Béatitudes), 7 jardins d'enfants du Ministère de la Défense, 4 jardins d'enfants de la Municipalité et des jardins d'enfants privés laïcs.*

**le fonctionnement des structures spécialisées et éducatives*

Ces structures mettent l'enfant hors des dangers de la rue, des accidents ménagers, de la solitude en le confiant à un adulte susceptible de répondre à ses multiples attentes.

Les enfants sont présents dans les structures éducatives du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures. La fréquentation est facultative les après-midi pour les sections autres que celles de 5 ans. Ces structures suivent le rythme prévu par le calendrier scolaire officiel.

Les programmes varient d'un établissement à un autre et sont souvent calqués sur le modèle français.

Le matériel didactique est généralement fourni par les parents et le matériel pédagogique est acheté à l'étranger.

Les frais d'écolage annuel s'élèvent à 27 000 fcfa dans le secteur public et à plus de 270.000 fcfa dans le secteur privé qui représente 90 % des structures existantes. Cette situation pose un problème majeur pour les couches sociales les plus défavorisées.

Le personnel qualifié, en nombre insuffisant, est basé uniquement dans les grands centres urbains. Les effectifs actuels sont répartis de la manière suivante :

**Le Ministère des Affaires Sociales : 300 chargés de cours (éducatrices préscolaires, agents techniques d'éducation préscolaire, auxiliaires de jardins d'enfants) et 05 Inspecteurs du préscolaire.*

**Le Ministère de l'Education Nationale : 06 Inspecteurs, 13 Conseillers pédagogiques et 113 Chargés de cours (instituteurs adjoints, instituteurs, agents techniques, éducatrices).*

Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance des moyens matériels en quantité suffisante, la tendance est à la fabrication locale.

1.2.3 Enseignement primaire

1.2.3 1 Effectifs et structures d'accueil

L'enseignement primaire universel de bonne qualité intègre le passé, le présent et l'avenir. Il vise à apprendre aux enfants ce que les adultes ont fait, ce qu'ils font et ce qu'ils devront faire. Il convient pour cela, de disposer dans le temps, des moyens humains et pédagogiques nécessaires, des didactiques, des structures idoines et des matériels performants.

Ce sont des préalables indispensables dans l'acquisition des compétences, gage d'une scolarité sans abandon et sans redoublement.

Le cycle primaire, défini par la Loi 16/66 du 9 août 1966 portant organisation générale de l'enseignement en République gabonaise, accueille les enfants de 6 à 12 ans, du CP au CM. L'enseignement y est dispensé dans les écoles publiques, privées confessionnelles et laïques autorisées ou pas.

Le tableau ci-après fait état de l'organisation de l'Enseignement Primaire

Tableau 2 : Organisation de l'Enseignement Primaire

Ordre d'enseignement	Circonscription ou secteur scolaire	Base ou antenne pédagogique	Ecoles	Salles de classes	Classes pédagogiques
Public	19	19	700	3762	4869
Privé catholique	14	7	223	1032	1387
Privé protestant	10	2	136	477	734
Privé laïc	-	-	139	988	-

Source : Le Ministère de l'Education Nationale, Direction des enseignements du 1er degré, 2000-2001.

Certaines circonscriptions et bases pédagogiques ont pour sièges des locaux vétustes. De nombreuses écoles rurales ont besoin de réfections et parfois d'eau potable. Leur nombre et leur localisation restent cependant à définir.

Les écoles privées laïques prolifèrent de façon anarchique, sans tenir compte des normes du Ministère de l'Education Nationale.

L'enseignement public enregistre à ce jour, un déficit de 2377 salles de classe.

**Le personnel enseignant*

Tableau 3 : Effectifs enseignants

Ordre d'enseignement	Enseignants qualifiés	Moniteurs auxiliaires	Total
Public	3547	441	3988
Catholique	684	203	887
Protestant	376	86	462
Laïc	-	-	903

Source : Le Ministère de l'Education Nationale, Direction des enseignements du 1er Degré, 2000-2001.

Le relèvement du niveau scolaire des enseignants (BAC), exclut désormais le recrutement des enseignants de niveau BEPC.

Les besoins en personnel enseignant, abstraction faite des moniteurs auxiliaires sont définis de la manière suivante :

- besoins enseignants/ classes physiques, au public 946 ; catholique 442 ; protestant 287.
- besoins enseignants/ classes pédagogiques, au public 1322 ; catholique 703 ; protestant 358.
- besoins 40 élèves/ enseignant, public 2583 ; catholique 336 ; protestant 63.
- besoins 30 élèves/ enseignant, public 4631 ; catholique 676 ; protestant 210.
- besoins 25 élèves/ enseignant, public 6275 ; catholique 947 ; protestant 325.
- la répartition des moniteurs auxiliaires, public 441 ; catholique 203 ; protestant 86.

*** Les directeurs**

Il y a autant de directeurs que d'écoles. On distingue toutefois des directeurs ayant en charge plus ou moins 12 classes pédagogiques. Il importe cependant de signaler que ces derniers ne sont pas formés à la gestion des établissements.

*** Le personnel d'encadrement**

Il est évalué à 58 inspecteurs et 110 conseillers pédagogiques permanents. Ils assurent l'encadrement et la formation pédagogique des enseignants. Leurs conditions de travail sont difficiles : locaux vétustes, moyens de transport insuffisants, voire inexistantes.

*** Les parents**

Pour faire face aux dysfonctionnements structurels du système d'enseignement scolaire, l'Etat associe les parents à la recherche des solutions idoines d'où l'existence des associations des parents d'élèves.

*** Structures d'Accueil**

Les structures d'accueil sont insuffisantes, 6 % de salles de classe sont en planches ou en matériaux de récupération. La construction de nouvelles classes et la réhabilitation des écoles vétustes nécessite également leur dotation en mobilier scolaire adapté.

*** Les mobilier et manuels scolaires**

Le mobilier est insuffisant (3 élèves par banc de 2 places). Le matériel didactique et les manuels scolaires sont encore très insuffisants. Les maîtres ne sont pas souvent en possession des programmes officiels et de documents pédagogiques de référence.

*** Le budget de fonctionnement des écoles.**

Comme dans les chapitres précédents, celui relatif au budget reste problématique : les écoles ne bénéficient point de crédit de fonctionnement.

Tableau 4 : Ratio élève/maître et élèves/classe

Ordre d'enseignement	Elèves	Ratio Elève/ maître	Ratio Elève/ classe
Public	245560	69,23	50,44
Catholique	40784	59,63	29,41
Protestant	17537	46,64	23,90
Laïc	24029	-	-

Source, M.E.N., Direction des enseignements du 1^{er} Degré, 2000-2001

Les ratios élèves/maîtres et élèves/classes ne reflètent pas la réalité dans les grands centres urbains qui enregistrent des classes de 90 élèves et plus ; le système de double flux vient pallier, de manière imparfaite ces carences.

Tableau n°5 : Ratio Elèves/classe

Province	Effectif 1° degré	Nb salles de classe	Nb élèves/salle
Estuaire	88 420	1 350	65.5
Haut Ogooué	26 119	402	65.0
Moyen Ogooué	6 903	183	37.7
Ngounié	12 929	315	41.0
Nyanga	8 064	239	33.7
Ogooué Ivindo	10 959	232	47.2
Ogooué Lolo	9 547	231	41.3
Ogooué Maritime	21 961	257	85.5
Woleu Ntem	20 548	601	34.2
Total	205 450	3 810	53.9

Source : MEN/Direction de l'Enseignement du 1^{er} Degré

Pour 1996/97, on note un taux net de scolarisation primaire de 94,8 % pour les enfants de 6 à 11 ans (96,3 pour les garçons et 93,4 pour les filles).

La scolarisation des filles ne marque pas de retard significatif. Le problème n'est donc pas de savoir comment accueillir davantage d'enfants, mais comment mieux les accueillir et les former.

Dans l'enseignement du premier degré, le principe est de répartir les élèves en classes, chaque classe ayant un maître et disposant d'une salle d'enseignement.

*** Les résultats :**

Les données de 1995 donnent les taux de redoublement suivants :

- CP1 = 49,66% CE2 = 27,87%
- CP2 = 37,76% CM1 = 29,69%
- CE1 = 39,33% CM2 = 33,92%

Le Tableau ci-après fait la synthèse des données relatives à l'enseignement pré-primaire et primaire.

Tableau n° 6 : Synopsis de l'enseignement pré-primaire et primaire au Gabon

Enseignement pré-primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Enseignement primaire	Dépenses Publiques d'Education	Services de la Dette 1999
Taux brut de scolarisation (%) (1992/1993)	Durée (années)	Taux brut d'admission (%) (1994/1995)	Taux brut de scolarisation (%) (1995/1996)	Taux net de scolarisation (1992/1993)	pourcentage de redoublants (2001/2002)	ratio élève/maitre (2001/2002)	En % Du PIB : 3,3	En % Du PIB : 14,1
Total : 11,48 Garçons : 11,52 Filles : 11,43	6	Total : 98.0 Garçons : 102.0 Filles : 94.00	Total : 149.5 Garçons : 147.3 Filles : 152.7	Total : 86.3 Garçons : 84.5 Filles : 85.9	Total : 34.49 Garçons : 37.3 Filles : 35.59	44	En % Des dépenses de l'Etat : 9,6	En % Des exportations de biens/Services : 19,3

Sources : - Rapport final EPT 2000
- Annuaire statistique DPPI (MEN)

N.B. : les données récentes ne sont pas toujours disponibles.

1.2.4 Enseignement secondaire général

1.2.4 1 Effectifs et structures d'accueil

Les établissements publics scolarisent un peu plus de la moitié des élèves, les autres se retrouvent dans les établissements privés confessionnels et laïcs.

On note depuis plusieurs années, un accroissement régulier du taux d'accès en classe de sixième (de 23% en 1994 à 37% en 1998).

La pression que représente la perspective de l'entrée en classe de sixième constitue donc une préoccupation permanente pour les autorités gabonaises. L'offre globale dans l'enseignement secondaire est limitée.

Cette offre de scolarisation est peu diversifiée : l'entrée au secondaire se fait à travers une filière unique, et celle-ci ne conduit qu'à quelques débouchés, du reste très limités, aux classes de 5^e et de seconde.

Dans le premier cas, il s'agit du concours organisé pour les lycées professionnels et dans le second, ce sont des filières spécialisées pour la préparation au Bac.

A l'intérieur de la filière générale, l'offre de scolarisation varie selon l'établissement et le réseau auquel il est affilié.

On note un taux de déperdition scolaire élevé dont la moyenne est de 24 %.

Tableau n° 7 : Capacités d'accueil de l'enseignement public en 1996/97

	Effectifs	Nb. sections	Nb. Salles banalisées	Nb. Salles spéc. Sces	élèves/salle	Sect/salle banalisée
Collèges	18 712	320	337	24	51.8	0.95
Lycées	28 732	562	594	94	41.8	0.95

Source : Annuaire statistique 1996/97 - MEN/DPPI.

On remarque des effectifs pléthoriques dans les salles de classe aussi bien en milieu urbain que rural. En outre, dans l'enseignement secondaire, l'utilisation du « turn over », n'a pas résolu entièrement le problème.

Cette insuffisance en équipement, est en partie la principale source de problèmes relatifs à l'enseignement scientifique.

1.2.5 Enseignement secondaire technique et professionnel

1.2.5.1 Effectifs et structures d'accueil

La situation de l'enseignement technique et professionnel mérite beaucoup d'attention. Cet enseignement pourrait avec des moyens conséquents, devenir l'un des fleurons du système éducatif gabonais.

Il convient de rappeler que le secteur de la formation technique et professionnelle relève de plusieurs ministères.

Outre les établissements du Ministère de l'Education Nationale, qui reçoivent environ 2/3 des effectifs (soit 6500 élèves en 1996-1997), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la Formation Professionnelle et de la Réinsertion Sociale gèrent un certain nombre de ces établissements. A cela, s'ajoutent des établissements privés parfois liés aux entreprises et des centres rattachés à d'autres départements ministériels.

L'enseignement technique et professionnel résulte d'une politique de développement dont l'objectif est d'assurer le plein emploi en période de croissance.

La filière technique et professionnelle se présente cependant comme le dernier recours pour les élèves défailants, qui n'ont pu satisfaire aux critères de sélection de l'enseignement général. Elle ne constitue pas un instrument de développement pour le secteur industriel et tertiaire.

Au cours des dernières années, de nombreux problèmes ont contribué à dénaturer l'image du secteur : les effectifs pléthoriques, le sous-encadrement, le manque de postes de travail et de matières premières.

1.2.6 Formation professionnelle des jeunes et des adultes

L'Etat assure une qualification professionnelle pour les jeunes et les adultes des deux sexes, sortis du système scolaire traditionnel. Cette formation était dispensée par les missionnaires avant la loi réglementant la formation professionnelle. Le décret 159 du 5 mai 1966 vient pallier cette carence et détermine dans ses grandes lignes l'application du texte organique.

De 1964 à 1973, date de la première création des centres publics au Gabon, l'Etat a favorisé l'augmentation croissante de ces centres en nombre :

2 centres à Libreville ;

1 centre à Port-Gentil ;

1 centre polyvalent à Tchibanga ;

1 centre polyvalent à Franceville ;

1 centre spécialisé à Koulamoutou (secteur secondaire) et ;

1 centre en construction en voie d'achèvement à Oyem

De 1973 à 1998 Les Centres de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle et de perfectionnement (ANFPP) ont formé 9108 stagiaires (secteurs secondaire et tertiaire confondus).

1.2.7 Alphabétisation des jeunes et des adultes

La communauté internationale considère l'éducation des adultes comme un clé pour entrer dans ce nouveau millénaire et un défi majeur ; l'adulte étant le pilier sur lequel repose les anciennes générations et les générations naissantes. Une amélioration de leur éducation doit avoir des effets positifs sur les autres groupes. Dans ce cadre, l'alphabétisation des jeunes et des adultes mérite une attention soutenue.

Or, depuis 2001, l'alphabétisation est devenue un problème réel au Gabon. Le nombre d'analphabètes identifiés par le recensement général de la population de 1993 est estimé à 167.000 personnes âgées de 15 ans et plus, soit 28% de cette catégorie.

Dans ces effectifs, les femmes et les jeunes sont les plus touchés. Et ce taux est en hausse à cause de la pauvreté des parents, la déscolarisation, l'abandon scolaire, l'immigration, l'analphabétisme de retour. De plus, les capacités d'accueil des centres sont faibles : à peine 300 adultes terminent chaque année leur cycle d'alphabétisation. Cette formation n'améliore pas sensiblement leurs conditions de vie : elle ne leur donne pas accès au marché de l'emploi, ni davantage au circuit économique.

L'alphabétisation est tributaire en l'occurrence des modestes moyens alloués à la Direction Générale de l'Education Populaire. La conjoncture économique défavorable et les politiques économiques de l'Etat contribuent à marginaliser ce secteur au profit d'autres secteurs de l'éducation.

Il en résulte un ralentissement des activités d'alphabétisation, la fermeture de la majorité des centres et l'émergence de l'analphabétisme de retour. Il convient dès lors de donner une nouvelle impulsion à ce secteur et de formuler de nouveaux objectifs pour l'EPT 2001-2015.

L'appréciation des politiques mises en œuvre est faite à partir des forces et faiblesses de l'alphabétisation au Gabon.

*** Les faiblesses se traduisent dans :**

L'inadaptation des programmes aux besoins des apprenants ;
L'insuffisance de compétence nationale en planification de l'alphabétisation et production du matériel didactique ;
Le manque d'alphabétiseurs de base ;
Le déficit d'utilisation des langues nationales ;
L'insuffisance de budget ;
Le faible appui des bailleurs et partenaires au développement ;
L'absence de structure de formation propre ;
L'obsolescence des équipements des ateliers de production ;
L'absence des activités de suivi et d'évaluation ;

*** Les forces consistent en la :**

Disponibilité du personnel d'encadrement en nombre suffisant ;
Décentralisation des services d'alphabétisation ;
Disponibilité des bâtiments, des réseaux de case d'écoute et des CLAC ;
Collaboration des promoteurs privés ;
Volonté des populations à s'investir dans l'alphabétisation.

1.2.8 Education des jeunes filles et des femmes.

Les pouvoirs publics considèrent l'éducation des jeunes filles et des femmes comme un problème majeur. Avec la création du Ministère de la Famille et de la Femme, beaucoup de programmes sont engagés pour améliorer leurs conditions afin qu'elles participent valablement au processus de développement du pays. Reste cependant qu'elles sont confrontées à de nombreux problèmes liés à l'analphabétisme, à la pauvreté, des problèmes liés à la santé de reproduction, au sida, aux pesanteurs sociologiques contribuant à leur marginalisation.

Le renforcement des activités de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation devraient permettre d'endiguer la situation.

. II .

**ANALYSE, OBJECTIF, STRATEGIE DE MIS EN OEUVRE
PROGRAMME D'INTERVENTION ET ESTIMATION DES COUTS**

PARTIE II : ANALYSE, OBJECTIFS, STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE, PROGRAMME D'INTERVENTION ET ESTIMATION DES COÛTS

II-1 Analyse de la qualité de l'éducation dans l'enseignement

Dans ce chapitre, nous traitons des aspects qualitatifs à travers différents facteurs tels que :

les programmes d'enseignement
les redoublements et les abandons,
les résultats aux examens,
le ratio Elève/maître,
Motivations et qualification du personnel enseignant,
Motivations et qualification du personnel d'encadrement pédagogique
le matériel didactique disponible
Les causes des échecs,

Différentes hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la faiblesse du rendement interne de l'enseignement. Ces hypothèses permettent de proposer des pistes d'élaboration du Plan

II- 11 La qualité d'éducation

II-111 Programmes d'enseignement

L'enseignement gabonais n'a suivi qu'en partie les différentes recommandations issues des réflexions organisées. Il importe donc que le travail sur les programmes puisse permettre une meilleure redéfinition des attentes du système éducatif à tous les niveaux de la scolarisation.

Les données disponibles démontrent le peu de réalisations des programmes aux différentes étapes de la scolarité.

Il y a certes, une grande diversité de programmes entre l'enseignement officiel et celui pratiqué dans les classes. Si cette différence programmatique n'entame pas la qualité des enseignements dispensés, elle n'y contribue pas nécessairement.

Il faut relever en outre le phénomène des procédures d'évaluation dont les critères ont tendance à s'adapter au niveau des compétences des élèves.

Ainsi, les gestionnaires du système et les enseignants de terrain sont portés à adapter le contenu de l'évaluation, en fonction des capacités cognitives des élèves. Cette adéquation se réalise, souvent, au détriment de la qualité des enseignements.

Pour une meilleure adéquation compétences attendues /compétences observées, il importe de prendre les mesures ci-après :

- La réforme globale des programmes d'enseignement, avec un accent particulier sur quelques compétences de base. Ce qui permettrait une plus grande maîtrise des connaissances pour l'ensemble des élèves ;
- L'intégration des compétences de haut niveau et des savoir-faire dans les programmes d'enseignement ;
- La prise en compte de la qualité et de la pertinence des apprentissages face à l'accumulation des connaissances ; accumulation qui est un obstacle à l'assimilation par l'élève, de son programme scolaire.

- L'application de nouvelles méthodes d'évaluations telles que « Monitoring Education for All » ou les enquêtes menées par l'IEA auxquelles participent déjà certains pays africains .
- La revalorisation de l'enseignement du français au primaire, car la maîtrise approximative est source des difficultés que rencontre l'enfant au CP1 et au CP2. Le passage par l'école maternelle contribue à améliorer le taux de succès dans les premières classes, notamment en consolidant les bases du français oral. Cette révision des programmes du CP1 et CP2, doit pouvoir intégrer cette donnée sociolinguistique et proscrire le passage de l'apprentissage de la langue écrite avant de mettre l'accent sur la maîtrise du langage oral.
L'Etat vient enfin de décider, dans ce sens, l'introduction de l'apprentissage des langues nationales au secondaire (article 20, section III du projet de loi secondaire).

II-1.1.2 Redoublements et abandons

Les taux de redoublement sont élevés à tous les niveaux et les abandons sont très fréquents.

Les abandons et les redoublements influent donc fortement sur la durée des études.

Le coût de l'élève formé est de 1,94 fois supérieur au minimum requis.

Ainsi, le coût de fonctionnement pour l'Etat de l'année/élève dans l'enseignement public, calculé à partir des données budgétaires 1999, atteint près de 120.000 FCFA, ce qui est élevé par rapport aux autres pays de la région.

II-1.1.3 Résultats aux examens

D'une manière générale, les résultats aux examens ne sont pas satisfaisants. Le taux de réussite aux différents examens se présente de manière suivante :

- CEP : 63,9 %
- BEPC : 45,4 %
- BAC : 47,5 %

Ces résultats sont imputables à l'insuffisance des personnels enseignants, matériels didactiques, effectifs pléthoriques, au non respect de programmes, aux mauvaises conditions de travail des personnels enseignants et à l'insuffisance de suivi évaluation.

Tableau n° 8 : Résultats du BEPC 1999

	Garçons	Filles	Total
Inscrits	6 021	6 545	12 566
Admis	2 976	2 495	5 471
Taux de réussite	49.4	38.1	45.4

Source : MEN/Direction de l'Organisation des Examens et Concours.

Le BEPC n'est pas un concours, mais un examen qui permet d'évaluer les capacités de l'élève à assimiler les connaissances et compétences dispensées durant le 1^{er} cycle.

Compte tenu des redoublements importants dans le cycle et du fait que plus de 25% des candidats sont des redoublants de la classe de 3^{ème}, le taux de réussite de 45,4% est anormalement bas, ou bien l'examen n'est pas valide, c'est-à-dire qu'il ne mesure pas les compétences attendues des élèves à l'issue du premier cycle (conforme à son objectif) ou encore le niveau atteint par les élèves est bas.

**Tableau n° 9 : Résultats du Baccalauréat de l'enseignement général
1999 hors candidats libres**

Série	A1	A2	B	C	D	Total
Inscrits	1 431	234	1 459	175	1 156	4 455
Présents	1 392	234	1 451	171	1 152	4 400
Admis	546	140	619	112	673	2 090
Taux de réussite	39.2	59.8	42.7	65.5	58.4	47.5

Source : Office du Baccalauréat

Comme pour le BEPC, les résultats d'ensemble sont faibles : moins de la moitié des candidats présents obtiennent le diplôme.

Le nombre total des 2 090 diplômés se répartit comme suit :

Littéraires (A et B) : 1 305, soit 62.4%
Scientifiques (C et D) : 785, soit 37.5%

La série C (mathématiques et physique) ne donne que 112 bacheliers, soit 5,4% du total.

Ces déséquilibres ne permettent pas une adéquation des formations supérieures aux besoins en cadres du pays, en particulier pour la formation de professeurs des disciplines scientifiques.

II-1.1.4 Motivation et de qualification du personnel enseignant

En milieu rural, les conditions de vie des instituteurs sont précaires : logement inconfortable, isolement, salaires en retard. A l'insuffisance des personnels d'encadrement (7 inspecteurs et 14 conseillers pédagogiques seulement sont en place pour 3 851 enseignants), s'ajoute l'absentéisme des instituteurs.

L'enseignement primaire gabonais est caractérisé par des niveaux de formation très hétérogène faute d'une bonne évaluation des ressources en personnel.

Ainsi, le MEN a été amené à recruter en 1996-1997 plus de 1300 enseignants pour faire face à l'accroissement de la population scolaire et pour suivre le programme de construction prévu dans le projet BAD (EDUC1).

Les critères de recrutement (BEPC) ont été revus alors à la baisse et la préparation pédagogique des impétrants est restée approximative.

L'évaluation par l'inspection du personnel recruté selon cette procédure, conduit à un bilan assez mitigé qui gagnerait certainement à être approfondi.

On trouve, parmi les maîtres en fonction, des auxiliaires pédagogiques. En fait, ce sont des maîtres recrutés au niveau local, généralement dans les zones rurales, pour faire face à la pénurie d'enseignants officiels. Leur niveau de recrutement est très variable (BAC, BEPC,...) et leur formation pédagogique souvent inexistante. On estime leur nombre à environ 300.

Les maîtres en fonction avant le recrutement massif de 1996-1997, ont une qualification très moyenne contre 55% qui disposeraient d'une formation adaptée.

Ce déficit qualitatif n'est pas prêt d'être résorbé dans le cadre de la politique de formation des maîtres en vigueur : la capacité globale de formation des deux écoles normales d'instituteurs de Franceville (publique) et de Libreville (privé) est plafonnée à une centaine de maîtres par an.

Effectifs des enseignants en exercice

Tableau n°10 : Situation 1998/99 dans l'enseignement public + privé

Discipline	Sans formation Pédagogique		avec formation pédagogique		TOTAL	dt Gabonais
	bac + 2 et moins	Licence et +	bac + 3	bac + 5		
Français	2	235	47	71	355	116
Maths	16	277	49	36	378	43
Hist.Géo	2	83	56	93	234	230
Sc. Phys	1	204	23	29	257	28
Sc. Natur	6	97	86	47	236	148
Anglais	0	117	39	74	230	133
Espagnol	0	35	52	53	140	126
Autres lang.	1	34	1	5	41	10
Economie	1	44	0	13	58	39
Philosophie	0	25	0	27	52	33
Dessin	56	8	1	0	65	65
EPS	61	46	7	3	117	117
Ens. Ménager	12	0	2	0	14	11
Musique	1	1	2	0	4	1
Ens. Manuel Tech.	0	0	0	0	0	0
TOTAL	159	1206	365	451	2181	1100

Source : MEN/Direction de l'Enseignement Secondaire

L'enseignement manuel technique n'est pas dispensé faute de professeurs, bien que cette discipline figure au programme des classes de 1^{er} cycle et de 2nd scientifique.

Le latin est enseigné par des professeurs de français et de philosophie en complément d'horaires.

Le pourcentage d'enseignants de nationalité gabonaise est de 50.4% seulement. Il est très faible en maths (11.4%) et sciences physiques (10.9%).

62.6% des enseignants sont titulaires d'un diplôme universitaire, mais n'ont pas de formation pédagogique initiale. En outre, ce titre est inférieur à la licence pour 159 d'entre eux (7.3% du total général) surtout en charge du dessin, de l'enseignement ménager et de l'EPS.

Evaluation des besoins réels en personnel enseignant

La note circulaire n° 12 du 07/06/89 fixe les maxima de service des diverses catégories d'enseignants (20 catégories avec des maxima allant de 17 à 27 heures). Cette note, complétée par la circulaire n°69 du 26/06/81, précise les décharges liées à des fonctions particulières.

Sur la base des textes et des contraintes calendaires, la Direction de l'enseignement secondaire fait des prévisions. Celles-ci sont fondées sur un service hebdomadaire de 18 heures par enseignant. L'objectif est d'optimiser l'exploitation des ressources disponibles.

Ce paramètre est conforme à la législation en vigueur. L'Arrêté ministériel n° 0024 du 15/05/92 fixe les horaires des classes de l'enseignement secondaire général. Il détermine à partir de ces données, le nombre de sections par cycle, le volume horaire par discipline et la répartition des enseignants pour l'ensemble du programme. Au cours de l'année scolaire 1998/99, cette répartition s'est effectuée comme suit, pour l'enseignement public :

Tableau n°11 : Besoins calculés en fonction de l'utilisation rationnelle du personnel enseignant

Discipline	Besoins théoriques	Disponibles	Bilan
Français	313	285	-28
Maths	323	270	-53
Hist.Géo	174	189	+15
Sc. Phys	198	180	-18
Sc. Natur	192	187	-5
Anglais	184	171	-13
Espagnol	86	107	+21
Economie.	29	46	+17
Philosophie	35	40	+5
Dessin	51	54	+3
EPS	106	111	+5
Ens. Ménager	44	9	-35
Musique	51	3	-48
Ens. Manuel Tech.	82	0	-82

Les manques sont répertoriés dans trois disciplines principales : le français, les mathématiques et les sciences physiques, et dans les disciplines d'éveil : la musique, l'enseignement ménager et l'enseignement manuel.

La répartition géographique des enseignants ne correspond pas aux besoins réels des établissements, d'où des déséquilibres relatifs par rapport aux ratios. Libreville enregistre ainsi des effectifs en surnombre dans certaines disciplines et des déficits dans d'autres.

II-1.1.5 Motivation et qualification du personnel d'encadrement pédagogique

De l'avis général, le personnel d'encadrement est limité, à cause de l'insuffisance numérique des inspecteurs et des conseillers pédagogiques et du faible niveau de formation des directeurs d'école.

Pour le primaire, le nombre total d'inspecteurs est de 17 (plus 14 conseillers pédagogiques) soit un ratio de plus de 200 instituteurs par inspecteur.

Pour le secondaire, ce nombre est de 15 (tous basés dans la province de l'Estuaire) soit un inspecteur pour 80 professeurs. Pour le seul secteur de l'enseignement public on compte plus 9 conseillers pédagogiques.

Ce ratio doit être nuancé selon les disciplines ; certaines disciplines sont bien dotées, d'autres le sont moins.

Les inspecteurs sont déployés dans les différentes provinces du pays avec pour mission d'assurer le suivi et le contrôle des activités pédagogiques. Une mission quasi impossible, compte tenu de la carence en moyens logistiques, des distances à couvrir et de l'enclavement des régions les plus reculées.

Au niveau secondaire, tous les inspecteurs sont basés à l'IGEN. Pour remplir leurs missions de contrôle, ils sont obligés d'effectuer des déplacements longs et difficiles en provinces. Face à l'absence de moyens de déplacement et à la modicité du budget disponible, ils renoncent souvent, forcés et contraints, à certaines de leurs missions.

Depuis quelques années, un effort particulier a été fait pour améliorer et renforcer la formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques.

Pour l'enseignement primaire, l'ENS prend en charge, traditionnellement la formation des conseillers pédagogiques et des inspecteurs ;

Pour l'enseignement secondaire, l'ENS et l'IPN sont chargés conjointement, depuis peu, de la formation des conseillers pédagogiques ;

Les inspecteurs sont envoyés en formation à l'étranger essentiellement en France et dans une moindre mesure, au Canada.

Dans la stratégie du Ministère, les inspecteurs et conseillers pédagogiques sont chargés de la formation initiale et de la formation permanente des enseignants du primaire et du secondaire. Les ENI assurent l'encadrement des étudiants sur le terrain lors des périodes de stage obligatoires.

Pour le primaire, les inspecteurs et les conseillers encadrent aussi l'animation pédagogique au sein des Inspections Déléguées d'Académies (IDA). Au niveau secondaire, l'IPN organise la formation permanente avec le concours actif du corps des inspecteurs.

D'une manière générale, la fonction de directeur d'établissement est peu valorisée. Au niveau primaire, c'est le plus souvent une fonction assumée en plus de la prise en charge d'une classe. Au niveau secondaire, il s'agit d'une fonction principale à laquelle on accède par promotion sans examen ni formation particulière.

II-1.1.6 Le ratio Elèves/Maitre

Avec 53 élèves par maître, le ratio du secteur de l'éducation au Gabon est l'un des plus élevés du continent. Les variations selon les provinces sont fort importantes : les effectifs des grandes villes (Libreville et surtout Port-Gentil) sont souvent supérieurs à 100 élèves.

Par rapport à la moyenne nationale, la situation des grandes villes n'est pas trop préoccupante, car les résultats scolaires commencent à décroître de manière significative, à partir d'un ratio élèves-maître proche de 55.

L'effectif de la classe est moins important que le contenu des enseignements et la manière dont la classe est organisée³. En d'autres termes, une bonne gestion des effectifs nécessite des salles de classe spacieuses, équipées, et des maîtres bien formés.

Pour pallier les défaillances de formation des maîtres et l'absence de méthodes pédagogiques adéquates, l'Etat doit réduire les différences entre les établissements et entre les provinces.

³ Ainsi, un pays comme la Corée affiche généralement des performances très élevées aux comparaisons internationales (enquêtes IEA, par exemple) tout en ayant un taux d'encadrement de l'ordre de un maître pour 60 élèves.

Cette mesure vaut davantage pour certaines écoles urbaines, dont l'équipement est rarement adapté à l'accueil de ces effectifs pléthoriques.

Tableau n°12 : Ratio Elèves/Enseignants dans l'enseignement public (1998/99)

Province	Effectif 1° degré	Nombre enseignants	Elèves/enseignant
Estuaire	88 420	1669	53.0
Haut Ogooué	26 119	373	70.0
Moyen Ogooué	6 903	179	38.6
Ngounié	12 929	270	47.9
Nyanga	8 064	189	42.7
Ogooué Ivindo	10 959	272	40.3
Ogooué Lolo	9 547	169	56.5
Ogooué Maritime	21 961	297	73.9
Woleu Ntem	20 548	433	47.5
Total	205 450	3851	53.3

Source : MEN/DE 1

Dans les provinces de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Maritime le ratio Elèves/enseignants est proche de 100, (cf. supra). Un tel ratio oblige l'instituteur à répartir l'effectif en deux groupes par demi-journée. Dans ce système de mi-temps, l'élève ne reçoit par semaine que la moitié du volume des enseignements réglementaires.

En 1996/97, le pourcentage de classes appliquant ce système était de :

- 8.3% dans l'enseignement public,
- 7.2% dans l'enseignement catholique,
- 11.6% dans l'enseignement protestant,
- 6.1% dans les écoles de l'Alliance chrétienne,
- 3.0% dans l'enseignement privé laïque.

Pour un ratio de 45 élèves par maître, il aurait fallu par exemple 4566 instituteurs pour une scolarisation normale pour l'année scolaire 1998/99, soit un déficit de 715.

Le taux de féminisation de ce personnel enseignant est de 43.25% : il faut souligner l'importance de ce phénomène dont la progression a généralement un impact positif sur la qualité des apprentissages scolaires.

II-1.1.7 Matériel didactique disponible

Dans les pays en voie de développement, il y a une forte corrélation entre la pénurie de livres et la qualité des résultats. Plus la pénurie est grande, plus les résultats sont médiocres ; par contre, lorsque l'élève dispose d'un manuel scolaire pour les cours principaux, voire pour chaque cours, les résultats et la qualité des apprentissages sont meilleurs.

Ce qui influence les résultats, c'est la disponibilité réelle des livres, c'est-à-dire le fait qu'ils parviennent aux écoles et qu'ils soient utilisés par les maîtres et par les élèves. Il ne suffit pas d'imprimer des manuels, il faut s'assurer qu'ils sont effectivement distribués aux écoles.

Certaines études menées par la Banque mondiale (1986), notamment aux Philippines, soulignent une forte corrélation entre la disponibilité du livre et la réussite scolaire : quand le nombre moyen de livres passe de 1 pour 10 élèves à 1 pour 2 élèves on enregistre une augmentation significative de 50% à 70% d'élèves qui atteignent le niveau correspondant à leur classe.

La pénurie de manuels scolaires, qui caractérise l'enseignement primaire au Gabon, constitue dès lors un facteur rédhibitoire pour système éducatif. Elle s'expliquerait, entre autres, par le sous-équipement de l'imprimerie scolaire, le coût de production des manuels (certains manuels sont reproduits à l'étranger), la politique de vente des distributeurs et des libraires, politique très variable selon les régions.

Pour répondre à la pénurie de manuels scolaires, l'Etat octroie une allocation de rentrée de 20.000 FCFA par enfant. Les parents utilisent souvent cette somme à l'achat de l'uniforme scolaire qui est obligatoire, au détriment de l'acquisition de livres.

Enfin, la conception des manuels relève de l'institut pédagogique national (IPN). L'Institut dispose d'un centre de production et de diffusion de documents et d'informations pédagogiques, qui a déjà assuré l'édition d'un certain nombre de manuels.

II-1.1.8 Les causes des échecs

Un théorème hante les milieux scolaires : le taux d'échec élevé est fonction de l'excellente qualité de l'enseignement. Deux tendances se dégagent sur ce sujet dans les pays africains. En Afrique anglophone, les taux de redoublements sont généralement faibles et les dispositifs visant la promotion automatique au niveau de l'enseignement primaire sont fort répandus. En Afrique francophone, la situation est très différente : la sélectivité élevée est considérée comme un gage de qualité de l'enseignement dispensé.

Le système éducatif gabonais directement calqué sur celui de la France n'échappe pas à cette dérive sélective. Certes, la cause de l'échec n'est pas réductible à une conception erronée du rôle du redoublement, mais une révision des critères de promotion de classe pourrait améliorer l'efficacité interne du système.

La lutte contre les handicaps liés à l'origine sociale des élèves, passe par la généralisation de l'accès à l'enseignement pré-primaire. Outre les écoles privées et les écoles libres confessionnelles qui constituent encore l'essentiel de l'offre d'éducation pré-primaire, Le MEN a procédé, à cette fin, à l'ouverture d'une trentaine de classes dont 23 à Libreville.

Ces nouvelles classes, qui ne bénéficient d'aucun site d'accueil, sont installées dans des locaux, destinés aux programmes de l'enseignement primaire. Elles deviennent source de dysfonctionnements, compte tenu de l'effectif pléthorique des classes primaires, en particulier dans les zones urbaines, pionnières dans ce domaine.

Pour ne pas sacrifier le développement du primaire au profit du pré-primaire, il faut procéder à une évaluation rigoureuse des moyens disponibles en termes de salles de cours et d'enseignants, car les enseignants qui interviennent dans le pré-primaire sont des enseignants issus du cycle primaire ayant bénéficié d'un « recyclage » plus ou moins long.

L'égalité d'accès pour tous, à l'enseignement pré-primaire public doit faire l'objet de toutes les attentions. Ce programme appelle aussi, pour sa réussite, l'implication des parents quand ces écoles existent. Ces écoles sont souvent implantées en milieu urbain, ce qui risque d'accroître les inégalités des conditions de scolarisation entre zones rurales et urbaines.

La généralisation de l'accès à l'enseignement pré-primaire n'aurait pas un impact immédiat et décisif dans les zones rurales. Ce programme ne rencontre pas le même intérêt en ville et dans les zones rurales. Malgré la constitution qui rend obligatoire la scolarisation des enfants jusqu'à 16 ans, les

populations rurales scolarisent leurs enfants avec beaucoup de retard. Pour développer l'enseignement pré-primaire au Gabon il est nécessaire d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des parents.

La pré-scolarisation des élèves d'origine sociale modeste ne réduit pas automatiquement les handicaps qui affectent leur réussite scolaire. Des mesures de soutien et de lutte contre les carences socio-sanitaires et nutritionnelles devraient accompagner les élèves tout au long de la période de scolarité obligatoire. Enfin, ces actions en amont du système éducatif ne trouvent leur pleine efficacité que si elles sont combinées avec l'éducation des parents et les actions au niveau de la santé et de la nutrition.

II-1. 2 Gestion administrative et financière

Le système de gestion de l'éducation est extrêmement centralisé, car tout dépend de l'administration centrale. Le Ministère de l'Education nationale est lui-même très dépendant du Ministère des Finances, de celui du Plan et du Ministère de la Fonction Publique pour tous les aspects non pédagogiques de sa gestion. L'administration centrale ne dispose pas, pour sa fonction de pilotage, d'une vision globale du fonctionnement du système éducatif. La communication fonctionne assez mal entre les directions du Ministère et les établissements scolaires.

En conséquence, l'autorité éprouve de grandes difficultés dans l'organisation d'opérations qui font intervenir plusieurs acteurs : par exemple, la collecte des données statistiques, la programmation des équipements, la cohérence entre équipement et fonctionnement. Quelques secteurs ont entamé leur propre rénovation avec des résultats variables. Il s'agit des Directions de l'Enseignement technique et professionnel, de la Gestion du personnel et de la Planification.

II.1.2 1 Une administration fortement centralisée

L'Administration centrale de l'Education emploie environ 530 personnes⁴. Elle assure la gestion directe personnel permanent de l'Education Nationale ainsi que l'allocation des ressources des établissements d'enseignement secondaire.

Les neuf Inspections Déléguées d'Académie (IDA) jouent le rôle de relais de l'administration centrale. Ce ne sont pas des échelons déconcentrés, ni des centres de décision autonomes, mais le premier pallier de décisions de l'enseignement primaire et secondaire. De création récente les Inspections ne disposent pas pour leur fonctionnement de ressources financières, humaines et matérielles substantielles : l'IDA de l'Estuaire, la plus importante, compte à peine 27 personnes, avec 130 écoles primaires et 27 Lycées et collèges.

La concentration à Libreville et dans ses environs de plus de la moitié de la population du Gabon met en évidence le sentiment largement partagé selon lequel « le plus important, c'est de gérer le centre ». Cette forte centralisation participe de la méthode de gestion directe, en vigueur durant les premières années du Ministère. Face à l'extrême concentration de la population, cette méthode constitue un obstacle plutôt qu'un atout, car elle impose :

- Le traitement des problèmes par le centre, considéré comme la seule instance de décision ;
- la lenteur des circuits de décision, encombrés par des demandes auxquelles le centre n'apporte pas solution satisfaisante, faute de moyens ;
- la démotivation des échelons locaux et régionaux, face à la durée des délais et à l'absence de cohérence des décisions prises par un circuit complexe et mal connu ;

⁴ Source, Direction du personnel et de l'action sociale, Ministère de l'Education Nationale.
PAN - EPT

- o une répartition inégale des ressources humaines et financières au profit exclusif de la structure centrale, sans changement qualitatif dans les prestations et les méthodes ;

A ces dysfonctionnements, s'ajoute celui très emblématique, des signatures autorisées. Il faut 25 visas de plusieurs administrations pour le recrutement et la nomination d'une personne à un poste.

Les établissements scolaires, comme les services du Ministère, ne jouissent d'aucune autonomie de décision. Ils n'ont pas davantage d'autonomie budgétaire, ils disposent de simples lignes de crédit qui sont reconduites d'une année sur l'autre.

II.1.2.2 Faible autonomie de gestion

Le Ministère de l'Education dépend du Ministère des Finances et du Ministère de la Fonction Publique, pour la gestion des ressources financières et humaines.

Le mode de fonctionnement et la nomenclature définis par le Ministère des Finances ont entraîné au sein du Ministère de l'Education Nationale, une organisation en deux secteurs distincts :

- o la Direction des Affaires Financières, qui gère le budget de fonctionnement du Ministère et les unités de gestion (Inspections, Circonscriptions, Etablissements secondaires, etc.) ;
- o la DPPI, en charge du budget d'investissement, a une gestion parcimonieuse : elle peut imposer jusqu'au remplacement du mobilier de service.

Toutes les unités de gestion confectionnent donc deux budgets autonomes, en parfaite contradiction avec les normes de la procédure financière.

L'exigence de détail imposée par le Ministère des Finances et le Parlement dans la discussion sur le budget, réduit grandement aussi l'autonomie de gestion de ces unités. En tous les cas, la gestion centralisée constitue, pour celles-ci, un obstacle insurmontable dans l'élaboration des prévisions de dépenses et l'organisation des équipements.

Elle expliquerait, en partie, également, le désintérêt manifeste de l'utilisateur vis-à-vis du patrimoine immobilier.

Le Ministère de la Fonction publique, pour sa part, conserve encore la pleine autonomie de gestion malgré la récente déconcentration de certains éléments de la chaîne de traitement.

Cette double tutelle sous laquelle est placé le Ministère de l'Education, n'explique pas toujours la gestion tout aussi parcimonieuse qu'elle exerce en matière d'information : on ne dispose pas du nombre de fonctionnaires de l'Education détachés auprès d'autres ministères. Or l'Education, qui emploie la moitié des fonctionnaires du Gabon, est une pépinière de cadres pour les autres Ministères.

II-1.2.3 Pilotage limité

L'administration centrale ne peut assurer le fonctionnement du système éducatif sur la base de connaissances et d'informations parcellaires, i.e. d'un pilotage limité du secteur de l'éducation.

L'outil statistique et le système de recueil des données sont donc confrontés à d'énormes difficultés qui obèrent leur fonctionnement régulier. Les instances régionales et locales (IDA, circonscriptions scolaires) fournissent des rapports et un cahier des charges, sans priorité ni méthodes d'évaluation.

La responsabilité du système éducatif est partagée entre trois Ministères : l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle, sans une instance de coordination entre ces trois entités.

Or les dysfonctionnements d'un secteur entraînent rapidement des conséquences sur les autres. A titre d'exemple, l'Ecole Normale Supérieure, le Ministère de l'Education et les Universités ne parviennent toujours pas à définir de façon concertée, le profil des enseignants des lycées et collèges.

L'Université forme des diplômés monovalents ; le Ministère offre des profils de postes bivalents ; l'ENS propose des formations cohérentes. La contrainte en ressources humaines ajoute cependant à la difficulté de définir des critères rigoureux pour le recrutement des enseignants.

Le personnel, les organes et les structures chargés de la fonction de pilotage sont pléthoriques, avec des compétences très limitées qui se chevauchent.

II-1.2 4 Manque de synergie entre les administrations

Elle est due au cloisonnement des services qui fonctionnent en vase clos. L'impression dominante est que la plupart des structures sont verticales et que leur finalité se limite à faire fonctionner un ensemble de procédures. Elles semblent avoir perdu de vue la finalité même de l'organisation dont elles font partie : l'Education nationale.

Certaines structures sont dans une ignorance relative de leur mission ; leur rendement est minimaliste, car elles ne rendent compte à personne de leurs activités et ne reçoivent de personne aucune demande de prestation. La Direction des Relations internationales ainsi que l'Imprimerie sont dans cette situation paradoxale.

La hiérarchie répartit mal les rôles entre les Directions dans la gestion des dossiers. Elle ne favorise pas non plus une bonne communication interne, ce qui contribue à brouiller la définition des enjeux majeurs de l'éducation au Gabon. Or, en l'absence de cette exigence pédagogique de définition, l'organisation perd sa cohérence.

La communication externe semble relever dans le cas d'espèce, essentiellement du Ministre et de son Cabinet : tout se passe « à la Capitale » et avec les médias nationaux (télévision, radio, journaux).

La rumeur publique représente alors pour les parents le seul outil de communication, en lieu et place de la communication et de l'information du ministère. Il résulte souvent une aggravation des tensions, par exemple dans le transfert ou l'admission des élèves dans les collèges de la place.

L'actualité et la qualité des données constituent ici un autre sujet de préoccupation.

Le dernier recensement quasi exhaustif disponible, est celui de 1996/97, qui a été tiré à quelques exemplaires, faute de moyens financiers.

Les recensements annuels effectués par la DPPI n'ont finalement d'utilité que pour les spécialistes qui font des analyses longitudinales sur l'évolution passée du système.

Les Directions sont donc dans l'obligation de mener leurs propres enquêtes en vue de collecter les données indispensables pour leur gestion quotidienne. Les chefs d'établissements sont tenus parfois, durant l'année, de répondre à des questionnaires redondants, qui portent sur les mêmes demandes d'informations. Une telle redondance donne l'impression d'une absence de coordination entre les responsables du département .

Ces enquêtes qui se déroulent sur toute l'année scolaire sont en butte à deux obstacles : l'évolution, dans l'intervalle, de thématiques, objet d'investigation, et la forte mobilité du personnel qui aboutit à changer souvent de locuteurs. Tous phénomènes qui introduisent une impression de flottement dans la compréhension de certaines questions.

Il en résulte des différences importantes pour une même donnée selon la source. On a pu constater des variations de 30% sur les effectifs de 6^{ème} d'un même établissement recensé par deux services distincts.

Début décembre 1999, des questionnaires d'enquête ont été conçus selon un modèle élaboré avec la collaboration du projet FAC/PASSEG.

Ces questionnaires sont clairs et bien présentés, ils demeurent cependant lourds dans leur manipulation et les informations recueillies s'avèrent après coup, d'une utilisation aléatoire. Il faut donc se limiter à l'essentiel, compte tenu de la modicité des moyens.

A titre d'illustration, le questionnaire de l'enseignement secondaire peut être confectionné en fonction des indications ci-après :

La répartition des effectifs par année de naissance n'est pas nécessaire chaque année. Pour une analyse des flux, il suffit d'effectuer chaque année, le recensement des effectifs totaux et des redoublants par année d'étude.

Il faut prendre également en considération les difficultés d'acheminement des questionnaires. En l'absence d'une organisation structurée, l'alternative ne saurait être le simple acheminement occasionnel entre Libreville et les chefs-lieux de provinces, puis entre ceux-ci et les établissements.

L'enquête 1997/98 a eu un taux de retour de 60% seulement : il a donc fallu compléter les données en consultant les rapports de rentrée des Directions des Enseignements, quand on ne reportait pas simplement les données d'une année scolaire sur l'autre. Les contrôles effectués au niveau provincial sont insuffisants et les questionnaires destinés à la DPPI, après un long délai, comportent encore beaucoup d'inexactitudes.

En théorie, les questionnaires contrôlés sont expédiés vers le(s) centre(s) de traitement. Il faut au préalable dépouiller manuellement les données essentielles dont l'exploitation revêt un caractère d'urgence. L'enregistrement informatique permet ensuite un traitement des données plus exhaustif.

Les fonds alloués par le gouvernement pour l'enregistrement des données et les moyens informatiques sont dérisoires : l'administration centrale dispose d'un seul micro-ordinateur opérationnel, et de quatre agents de saisie pour 1.200 écoles et 200 établissements secondaires et techniques. Le temps de saisie est donc trop long ce qui provoque les retards inévitables dans l'opération de collecte.

Grâce à un logiciel spécifique de traitement, la présentation des données sous forme de tableaux descriptifs est rapide. D'autres applications permettent l'utilisation des données à des fins d'évaluation et d'analyse : calcul des flux, des rendements, etc. Ces dernières applications semblent cependant pouvoir être davantage développées pour une meilleure connaissance des indicateurs d'évolution du système.

Dans les Inspections et les Circonscriptions scolaires, on continue d'aller « pêcher » des données statistiques dans des rapports rédigés à l'ancienne sans souci de normalisation et d'exhaustivité, alors que pour amorcer la création d'une Carte Scolaire il faut des données statistiques fiables. A cet effet, des statisticiens ont été formés dans les Inspections, des ordinateurs ont été mis à leur disposition et des méthodes d'analyse leur ont été fournies, mais ce potentiel reste largement sous-utilisé.

Le Ministère de l'Education connaît de grandes difficultés dans l'organisation des opérations. Difficultés de coordination qui se manifestent au sein du Ministère de l'Education Nationale ; entre les services de l'administration centrale et entre celle-ci et les ministères régaliens.

II.2 Tableau synoptique des objectifs du Plan EPT

Pour réaliser l'objectif de la "Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous", le gouvernement a mis en place un comité de suivi.

Pour promouvoir l'enseignement privé, le gouvernement a élaboré un dispositif juridico-fiscal favorable à l'éclosion des établissements d'enseignement privés susceptibles de pallier les insuffisances du système public d'enseignement.

Pour la qualité de l'enseignement, le gouvernement entend réduire le ratio enseignants-élèves en multipliant les infrastructures d'accueil et en favorisant la formation des enseignants. Le ratio élèves-classes devra être porté, à court terme, à 40 au maximum et à 36 dans le long terme, avec la réfection des structures actuelles.

Le secteur public a été réaménagé par l'entremise du projet PADEG-Projet Administration et Développement de Gabonaise. Ce projet bénéficie du soutien de la France et propose :

L'évaluation et le contrôle de l'administration de l'Education nationale ;
 L'évaluation des acquis des élèves ;
 la formation continue des enseignants.

L'éducation parentale constitue une obligation de la famille, au sein de laquelle la femme, qui est la base de toute éducation, joue un rôle prépondérant.

Ainsi, l'éducation et l'instruction sont deux notions complémentaires, car on peut être éduqué sans être instruit, et vice versa.

Pour l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental de l'être humain.

C'est en fonction de ces définitions qu'il est fondamental que l'EPT prenne en compte tous les autres problèmes de populations enregistré dans le tableau ci-après :

Tableau n° 13 : Problèmes d'éducation prioritaire des populations

Milieu urbain	Milieu rural
<ul style="list-style-type: none"> ○ Démission des parents : ○ Délinquance juvénile ○ Influence négative des médias ○ Les maux de la société (drogue, avortement, alcoolisme, vie sexuelle et grossesses précoces, viols, tabagisme) ○ Non respect de l'autorité parentale. ○ Déscolarisation hâtive : ○ Coût élevé de la scolarité, ○ Analphabétisme, ○ Pauvreté, chômage. ○ Acculturation. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ MST,VIH/SIDA ○ Obscurantisme : ○ Ignorance des populations ○ Manque d'instruction ○ Eloignement des écoles ○ Inexistence du pré-primaire ○ Manque de moyen d'information ○ Exode, mimétisme ○ Pauvreté ,

OBJECTIFS

Le Plan d'Action présente 7 objectifs. Chaque objectif est étudié à partir d'une matrice de cinq points dont les défis, les obstacles, les stratégies, les activités et les résultats attendus. Les principaux objectifs du plan sont :

Objectif I : Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

Objectif n°II : Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants en particulier les filles, les enfants en difficultés et ceux qui appartiennent à la minorité ethnique aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, et de le suivre jusqu'à son terme.

Objectif n°III : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.

Objectif n°IV : Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base, et d'éducation permanente.

Objectif n°V : Éliminer la déscolarisation des filles de 50% dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015; assurer aux filles un accès équitable à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

Objectif n°VI : Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Objectif n° VII : Réduire de 75 % le taux de prévalence des IST/SIDA en milieu scolaire.

LES OBJECTIFS

Objectif I

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
<p>1- Renforcement des structures sanitaires de proximité pour la protection des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.</p> <p>Pourvoir toutes les écoles de kits pharmaceutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pénurie de personnel sanitaire dans les structures en charge de l'encadrement de la petite enfance ; - Ressources dérisoires et mal gérées ; - Absence de synergie entre Départements ministériels responsables de l'encadrement de la petite enfance -Taux élevé de la mortalité infanto-juvénile - Paupérisation des familles défavorisées 	<p>Sensibilisation pour la protection au sein de la famille et du milieu préscolaire des conditions sanitaires des enfants de 0 à 5 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Renforcer des activités des SMI l'ensemble des paliers (chefs-lieux, Départements et Arrondissements 2- Renforcer le PEV de routine 3- Mettre en place un mécanisme de coordination des activités de protection et d'encadrement de la petite enfance ; 4- Doter les Ecoles Maternelles de kits de santé 	<p>SMI existantes opérationnelles</p> <p>Taux de couverture vaccinale assuré à 100%</p> <p>Mortalité infantile diminuée de 75%</p>
<p>2- Réduire le coût élevé des médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'une couverture maladie Pauvreté des parents 	<p>Renforcement des mesures d'accès aux médicaments</p> <p>Elaboration des décrets d'application de la nouvelle loi 1/2000 définissant certaines mesures générales de protection de la mère et de l'enfant</p> <p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> 5- Renforcer les mesures de contrôle au niveau des prix des médicaments ; 6- Promouvoir la vente et la disponibilité des médicaments génériques dans les officines et les hôpitaux ; 7- Appliquer la loi 1/2000 	<p>Médicaments à la portée de toutes les bourses</p>
<p>3- Promotion d'un environnement saint en milieu pré-primaire</p>	<p>Insalubrité en milieu</p>	<p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> 8- Mener des campagnes de sensibilisation ; 9- Doter de matériel liée à gestion de l'environnement 10- Introduire l'éducation à la citoyenneté 	<p>Réduction des maladies liées à l'environnement</p> <p>Enfants responsabilisés</p>
<p>4- Participation élargie et égal accès des enfants de 3 à 5 ans à l'Enseignement maternel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pauvreté des familles ; Non prise en compte du pré-primaire par la commission ministérielle chargée des enseignements privés 	<p>Plaidoyer auprès des décideurs pour l'intégration du pré-primaire dans la commission des enseignements privés ;</p> <p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> 11- Organiser des réunions de plaidoyer auprès des décideurs ; 12- Mener une campagne de mobilisation pour le renforcement et l'extension des écoles maternelles 13- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information des parents, de la société civile (ONG pouvoirs traditionnels et religieux) sur l'éducation de la petite enfance ; 14- Restaurer et doter les établissements d'enseignement maternel en latrines et toilettes, bibliothèques et en aires des jeux ; 15- Elaborer et diffuser les textes et conventions relatifs à la création et/ou à la restauration des établissements 	<p>Pré-primaire pris en compte dans la commission</p> <p>Programmes et matériels didactiques harmonisés</p> <p>Demande en forte augmentation pour l'inscription des enfants à le pré-primaire</p> <p>Ecoles Maternelles revalorisées</p> <p>Offres d'enseignement plus nombreuses dans l'enseignement Maternel.</p> <p>Textes législatifs et conventions élaborés</p>

			d'enseignement dans le pré-primaire	
5- Promotion équitable des droits de l'enfant au sein de la famille et de la société	Insuffisance de structures spécialisées dans le domaine de l'Encadrement de la petite enfance Non prise en compte du secteur pré-primaire par l'IPN	Plaidoyer pour la mise en place d'un observatoire sur l'encadrement et le droit de la petite enfance Vulgarisation des droits des enfants	16- Produire des documents et textes sur les droits de l'enfant ; 17- Promouvoir l'enseignement relatif à la petite enfance y compris le droit dans les programmes de formation des instituteurs et autres acteurs ; 18- Mener des campagnes d'information et sensibilisation des parents et de la société civile (ONG pouvoirs traditionnels et religieux) , sur les conditions de vie et d'apprentissage de la petite enfance ; 19- Faire produire le matériel didactique de la petite enfance par l'IPN	Matériel produit intégré dans la formation des instituteurs ; Matériel produit sur le droit des enfants largement diffusés ; Augmentation des effectifs Dans le pré-primaire
6- Adéquation enseignement maternel/ développement des ressources humaines et financières	Participation marginale des populations à la gestion des établissements préscolaires Faible diffusion des droits des enfants	Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières en faveur de la petite enfance	20- Plaidoyer pour l'application de l'initiative 20-20* ; 40** ; 21- Promouvoir la création d'associations de parents d'élèves du pré-primaire et des association de défense des droits des enfants	Meilleure qualification des instituteurs ; Structures de formation réhabilitées et/ou créées Personnel pédagogique intégré mieux recyclé Augmentation du nombre d'instituteurs de l'école maternelle Programmes d'enseignement revus et adaptés au contexte de l'enseignement de l'Ecole maternelle Carte scolaire élaborée revue et adaptée

Objectif n°II

Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants en particulier les filles, les enfants en difficultés et ceux qui appartiennent à la minorité ethnique aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, et de le suivre jusqu'à son terme.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
<p>1- Une école dans chaque village de plus de 50 enfants en âge scolarisable et pour une distance de 2 km</p> <p><u>Indicateurs</u> Distance moyenne entre le domicile et l'école primaire publique située à proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - urbain : 4 km - rural : 3 km 	<p>Absence de données sur les disparités entre provinces en matière d'éducation</p> <p>Non respect de la carte scolaire</p> <p>Manque de transport scolaire pour le primaire</p>	<p>Actualisation régulière de la carte scolaire</p>	<p>1- Collecter les données chaque fin d'années</p> <p>2- Créer des services de statistiques et de planification scolaire dans chaque IDA</p> <p>3- Former des instituteurs à la collecte et à l'exploitation des données statistiques</p> <p>4- Renforcer les capacités des mécanismes de collecte l'IDA</p> <p>5- Doter les circonscriptions et les bases pédagogiques de moyens humains, matériels, logistiques et financiers nécessaires à l'exécution de leur mission</p> <p>6- Renforcer les capacités de la direction de la planification</p>	<p>9 services de statistiques et de planification créés et fonctionnels</p> <p>Rendements scolaires améliorés</p> <p>Structure créée mise en place et fonctionnelle</p> <p>Circonscriptions et bases pédagogiques fonctionnelles et efficaces</p> <p>Enseignants mieux encadrés</p>
<p>2- Qualité de l'enseignement primaire public et privé en ressources</p>	<p>Insuffisance de l'offre éducative</p> <p>Personnel qualifié insuffisant ; Effectif pléthorique ; la pratique de l'enseignement à mi-temps ; Matériel didactique en nombre insuffisant ; Programmes mal diffusés; Coût exorbitant des fournitures scolaires pour les familles pauvres et défavorisées ;</p> <p>Encadrement familial insuffisant ;</p> <p>Mauvaise gestion des ressources nationales disponibles en matière d'éducation ;</p> <p>Mauvaises conditions de vie et de travail des personnels d'éducation.</p> <p>Absence de crédits de fonctionnement dans les écoles primaires</p> <p>Manque de formation des directeurs d'écoles.</p>	<p>Plaidoyer pour la restructuration et/ou le renforcement De l'enseignement primaire ;</p> <p>Mise en place de structures et programmes appropriés pour assurer l'encadrement de proximité des enfants ;</p> <p>Meilleure qualification des personnels de direction et d'encadrement pour la revalorisation de la supervision pédagogique.</p>	<p>7- Construire 1500 de salles de classe et réhabiliter 1200 salles</p> <p>8- Recruter, former et recycler les personnels d'encadrement et de direction au public et au privé</p> <p>9- Augmenter le budget des collectivités locales pour une meilleure prise en charge des personnes enseignants auxiliaires</p> <p>10- Améliorer les compétences des personnels enseignant du primaire en matière d'évaluation</p> <p>11- Organiser des séminaires sur une meilleure gestion du système éducatif</p> <p>12- Ouvrir un CID dans chaque circonscription scolaire</p> <p>13- Assurer l'accès à l'Internet à toutes les circonscriptions scolaires</p> <p>14- Mener une étude sur les déperditions et redoublements scolaires dans l'enseignement primaire</p> <p>15- Construire 270 logements de fonction</p> <p>16- Créer une ligne budgétaire pour le fonctionnement des écoles primaires.</p> <p>17- Doter les écoles primaires publiques et privées en équipements en latrines/toilettes, points d'eau potable, équipements électrique et espaces verts</p>	<p>Formation et recyclage effectifs des Inspecteurs</p> <p>Evaluation, recyclage, gestion rationnelle des ressources humaines effectives</p> <p>Séminaires programmés et organisés</p> <p>Dotation effective des Inspections en parc automobile et en matériel informatique</p> <p>Construction effective des logements de fonction</p> <p>Existence des CDI fonctionnels</p> <p>Accès effectif à internet</p> <p>Révision effective du temps des horaires pédagogiques</p> <p>Veiller au recrutement et à l'utilisation des personnels qualifiés dans le primaire privé.</p> <p>Augmentation effective des subventions publiques en faveur des écoles privées</p>

			latrines/toilettes 18- Elaborer et/ ou remettre à jour de guides pédagogiques et manuels scolaires au niveau de l'enseignement primaire 19- Assurer la gratuité des manuels scolaires aux enfants défavorisés 20- Former les personnels pédagogiques et administratifs chargés de l'évaluation des programmes, manuels scolaires et matériels didactiques	Formation effective des spécialistes
3- Promotion d'un environnement sain en milieu primaire	Insalubrité en milieu Insécurité en milieu scolaire	Amélioration des conditions de vie en milieu scolaire	21- Mener des campagnes de sensibilisation ; 22- Doter de matériel liée à gestion de l'environnement 23- Introduire l'éducation à la citoyenneté dans les établissements 24- Réactiver les conventions de gardiennage avec les sociétés compétentes	Réduction des maladies liées à l'environnement Enfants responsabilisés
4- Scolarisation élargie et obligatoire des enfants défavorisés handicapés et des groupes spécifiques	Instabilité Mobilité des catégories sociales intéressées; Existences de facteurs limitant l'accès à la scolarité des enfants ; Pauvreté des parents Dévalorisation de l'école moderne Identification et prise en charge défaillantes de enfants défavorisés ; Opposition de la société aux impératifs de la scolarisation	Mobilisation sociale pour promouvoir la scolarisation des enfants des populations défavorisées ; Mobilisation pour la prise en charge des enfants défavorisés	25- Mener des campagnes de sensibilisation annuelles pour la promotion de la scolarisation des enfants défavorisés 26- Prendre en charge les enfants accusant un retard scolaire 27- Créer et équiper dans chaque province un centre pour handicapés sensoriels 28- Octroyer le matériel orthopédique et aménager les rampes d'accès pour les enfants handicapés moteurs 29- Former et recycler 100 personnels qualifiés pour les handicapés sensoriels	Augmentation de la demande de scolarisation des enfants défavorisés; Augmentation du Taux de scolarisation des enfants défavorisés Mise en place effective des structures spécifiques Prise en charge et scolarisation des enfants défavorisés.

Objectif n°III

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
1- Accès équitable et participation élargie des jeunes de 12 à 18 ans aux programmes de l'EPP, l'ESG et l'ESTP	<p>Choix budgétaire défavorable pour l'éducation</p> <p>Mise en place tardive du budget et dont l'exécution ne va pas à terme</p>	<p>Plaidoyer pour des dotations budgétaires plus importantes en faveur de l'Enseignement</p> <p>Post-Primaire et secondaire des Secteurs Public et Privé</p>	<p>1- Appliquer l'initiative 20-20 ;40</p> <p>2- Assurer l'exécution du budget à terme</p>	<p>Amélioration de l'offre d'éducation et du taux brut de scolarisation</p> <p>Accroissement de la demande en éducation</p>
2- Protection des jeunes contre les facteurs limitant la poursuite normale de leur scolarité : IST ; SIDA ; ...	<p>Exploitation de la main d'œuvre infantile</p> <p>Consommation de la drogue</p> <p>Grossesses non désirées et précoces</p> <p>Mariages forcés et précoces</p> <p>Taux élevé des enfants orphelins et contaminés du SIDA</p> <p>Absence et /ou application insuffisante de programmes de santé scolaire et de nutrition</p>	<p>Campagne de mobilisation de la population en faveur de l'éradication des risques, menaces et limites relatives à l'accès des enfants à la scolarité</p>	<p>3- Renforcer les enseignements en matière de santé de la reproduction dans les établissements scolaires</p> <p>4- Prendre des mesures garantissant la prise en charge en milieu scolaire des enfants et jeunes affectés et/ou infectés par le VIH/SIDA, IST ;</p> <p>5- Renforcer les campagnes annuelles de sensibilisation dans les établissements sur les thématiques axées sur le VIH/SIDA, IST obstacles qui limitent la poursuite de leur scolarité.</p>	<p>Programmes signés et diffusés</p> <p>Mesures réglementaires effectives</p> <p>Augmentation de la scolarité</p> <p>Réduction de la déperdition</p> <p>Diminution des cas d'IST ; SIDA et grossesse précoce en milieu scolaire</p> <p>Campagnes effectives</p>
3- Augmentation et meilleure adéquation des ressources financières et humaines par rapport aux programmes de l'EPP, l'ESG, l'ESTP	<p>Absence d'études d'impact des ressources financières et humaines par rapport à la qualité de l'éducation</p> <p>Inadaptation des programmes</p> <p>Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles</p> <p>Mauvaises conditions de vie et de travail des enfants et des personnels d'éducation instituteurs</p> <p>Coûts exorbitants des manuels scolaires et du matériel didactique</p> <p>Inadéquation Ecole – Formation – Emploi</p>	<p>Renforcement des capacités opérationnelles et financières</p> <p>Plaidoyer en faveur de la promotion de l'enseignement secondaire, notamment technique et professionnel</p>	<p>6- Mener une étude sur l'impact des ressources sur la qualité de l'éducation</p> <p>7- Poursuivre l'harmonisation des programmes entrepris au niveau sous-régional et régional</p> <p>8- Accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et professionnel</p> <p>9- Construire et restaurer des établissements techniques</p> <p>10- Créer et encourager la multiplication des nouvelles filières et passerelles dans les établissements de formation professionnelle pour les jeunes et adultes</p>	<p>Etude effective</p> <p>Rapports remis et disponibles</p> <p>Manuels scolaires produits et disponibles</p> <p>Meilleures conditions de travail et de vie des enfants et des personnels de l'éducation</p> <p>Structures équipées</p>

	Insuffisance des personnels spécialisés administration scolaire et en gestion des projets	Formation	<p>11- Accélérer la formation et recruter les personnels enseignants de l'EPP, l'ESG et l'ESTP (public et privé)</p> <p>12- Recruter les enseignants retraités comme vacataires</p> <p>13- Recruter les étudiants de niveau licence et plus ainsi que les personnes qualifiées comme vacataires</p> <p>14- Revoir à la hausse l'âge de la retraite</p> <p>15- Renforcer des capacités de l'ENS, de l'ENSET, ENI ; CPPA</p> <p>16- Mettre en œuvre les programmes de formation continue des enseignants de l'EPP, l'ESG et de l'ESTP (public et privé)</p> <p>17- Renforcer le rôle des commissions d'orientation dans les établissements de l'EPP, l'ESG et l'ESTP (public et privé)</p> <p>18- Former de personnels pédagogiques et administratifs dans le domaine de la gestion scolaire et des projets d'EBF</p> <p>19— Renforcer les mécanismes nécessaires à la bonne gouvernance dans la gestion du système éducatif au Gabon</p>	<p>Augmentation du nombre d'enseignants dans les établissements de l'EPP, l'ESG et l'ESTP</p> <p>Augmentation du nombre de Conseillers d'orientation en nombre suffisant dans les établissements de l'EPP, l'ESG et l'ESTP</p> <p>Meilleure adéquation des ressources</p>
4- Enseignement des langues nationales	<p>Déperdition des langues nationales au profil du français</p> <p>Dévalorisation de la culture locale</p> <p>Difficulté de communication des enfants avec leur milieu ethnique</p>	<p>Valorisation des langues nationales</p> <p>Intégrations des langues nationales dans les programmes et les matériels didactiques dans l'EBNF et EBI</p>	<p>20- Sensibiliser les parents sur l'importance de la sauvegarde des langues vernaculaires</p> <p>21- Concevoir et mettre en œuvre des programmes dans les langues vernaculaires</p> <p>22- Organiser la collecte des contes, légendes, devinettes en langues vernaculaires et assurer leur large diffusion au sein des établissements et par les médias</p>	<p>Existence des programmes d'enseignement en langue nationales dans les établissements</p> <p>Disponibilité des matériels en langues nationales</p> <p>Adhésion des parents à la politique de promotion des langues nationales</p> <p>Usage des langues nationales en milieu scolaire et familial</p>
5- Evaluation du programme EPT	Manque d'un cadre institutionnel de suivi-évaluation du programme	Mise en place d'un comité de pilotage de l'EPT	23- Elaborer un décret portant création et désignation des membres	Le Comité créé et fonctionnel

	<p>EPT</p> <p>Manque de ressources nécessaires</p> <p>Absence de Comité de pilotage en charge de l'évaluation du suivi des activités dans le domaine de l'EPT</p>		<p>du comité de pilotage de l'EPT</p> <p>24- Créer une ligne budgétaire de l'EPT</p> <p>25- Assurer le suivi-évaluation de l'EPT</p>	<p>Une ligne budgétaire disponible</p>
<p>6- Participation élargie et libre des jeunes et des adultes à l'Education de base non formelle (EBNF) et informelle (EBI)</p>	<p>Absence de politique nationale de l'EBNF</p> <p>Insuffisance de syndicats ONGs et associations crédibles</p> <p>Faible partenariat entre les ONG/l'Etat/ Partenaires au développement</p> <p>Insuffisance des Centres d'Education de Base non Formelle CEBNF)</p> <p>Animation et encadrement concentrés dans les principales villes dans le domaine des CEBNF</p> <p>Carence de manuels en rapport avec les programmes de l' EBNF</p> <p>Absence des programmes spéciaux de lecture et calcul dans les CEBNF en langues locales</p>	<p>Mobilisation sociale en faveur de l'EBNF</p> <p>Plaidoyer pour le développement de l'EBNF</p> <p>Renforcement des capacités des syndicats, ONGs, associations</p>	<p>26- Renforcer le mécanisme de coordination entre l'Etat, les partenaires au développement et les ONGs</p> <p>27- Mener des campagnes de mobilisation, de sensibilisation et de communication pour la promotion de l'EBNF</p> <p>28- Former des encadreurs et des animateurs/trices communautaires,</p> <p>29- Mener des campagnes de mobilisation des ressources pour la promotion de l'EBNF et de l'EBI</p>	<p>Existence d'un cadre de concertation ONG/l'Etat/ Partenaires au développement</p> <p>Reconnaissance effective de l'impact de l'EBNF</p> <p>Encadreurs et animateurs formés</p> <p>Une population mieux informée et impliquée dans l'EBNF</p>
<p>6- Acquisition par les adultes et les jeunes des connaissances et compétences indispensables à la vie courante</p>	<p>Absence de mise en pratique des</p> <p>Programmes relatifs à l'éducation aux compétences indispensables à la vie courante</p>	<p>Mobilisation sociale pour une éducation en milieu ouvert</p>	<p>30- Concevoir et diffuser des émissions éducatives radiodiffusées et télévisées en langues officielles et locales sur l'EMP</p>	<p>Adoption par les jeunes et adultes de comportements responsables</p>

Objectif n°IV

Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base, et d'éducation permanente.

Défis	Obstacle	Stratégies	Activités	Résultats attendus
<p>1- Assurer l'appropriation par la population des politiques nationales d'alphabétisation fonctionnelle (AF)</p>	<p>Modicité de ressources pour l'EBNF et l'EBI</p> <p>Inadaptation de la politique nationale en faveur de l'alphabétisation fonctionnelle.</p> <p>Alphabétisation fonctionnelle et alphabétisation des femmes butent aux pesanteurs socioculturelles.</p> <p>Marginalisation des langues locales dans les programmes d'alphabétisation.</p> <p>Inadéquation entre les programmes d'alphabétisation et les besoins des populations.</p> <p>Participation marginale des parents et de la société civile.</p>	<p>Mobilisation des populations pour une politique nationale d'alphabétisation fonctionnelle (AF)</p> <p>Plaidoyer en faveur du développement de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes</p>	<p>1- Mener des campagnes de sensibilisation en faveur de l'alphabétisation fonctionnelle</p> <p>2- Adapter la politique nationale en faveur de l'alphabétisation en fonction des besoins des populations</p> <p>3- Réformer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle des adultes, en particulier en faveur des femmes</p> <p>4- Concevoir et produire des manuels didactiques adaptés pour l'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation permanente</p> <p>Opérationnaliser les centres d'alphabétisation</p> <p>5- Renforcer des ressources humaines, financières, matérielles de la structure en charge de l'alphabétisation fonctionnelle</p> <p>Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction Générale en charge de l'Alphabétisation</p> <p>6- Développer des activités post alphabétisation</p> <p>7- Développer des mécanismes d'insertion et de réinsertion des jeunes et des adultes (crédits adaptés)</p>	<p>Ressources disponibles</p> <p>Vulgarisation effective de la nouvelle politique nationale en matière d'alphabétisation des adultes</p> <p>Meilleure participation des parents et de la société civile aux programmes et aux activités de l'alphabétisation.</p> <p>Forte demande de l'EBNF par les parents et la société civile.</p>

Objectif n°V

Eliminer la déscolarisation des filles de 50% dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015; assurer aux filles un accès équitable à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
1- Eliminer la déscolarisation des filles	<p>Pauvreté</p> <p>Harcèlement sexuel</p> <p>Grossesses précoces et non désirées</p> <p>Ignorance de méthodes contraceptives</p> <p>Education sexuelle insuffisante</p> <p>Manque de motivation des jeunes filles</p> <p>Démision parentale</p> <p>Offre éducative insuffisante</p> <p>Exode rural</p> <p>Insuffisant de structures d'accueil</p> <p>Laxisme des autorités face à la détérioration du climat moral et pédagogique (Moyenne sexuellement transmissible et pratique du carreau)</p> <p>Fille source de plaisir sexuel pour les enseignants et de revenus pour les familles démunies.</p> <p>Les enseignants et les parents ne sont pas pleinement associés à la gestion des structures scolaires de (administration trop centralisée)</p> <p>Les conditions sanitaires du milieu scolaire sont déplorable</p> <p>Le système éducatif est inopérant et son rendement interne est très faible malgré les ressources disponibles</p>	<p>Mobilisation sociale :</p> <p>Renforcement des capacités des travailleurs sociaux des milieux scolaires et du comité de suivi de la protection de la jeune fille</p> <p>Campagnes de sensibilisation</p> <p>Implication de toutes les composantes de la société dans l'élaboration d'une nouvelle approche favorable à la scolarisation des filles.</p> <p>Mise en place d'un comité de suivi chargé du plaidoyer en faveur de la protection de la fille au sein de l'école.</p>	<p>1- Poursuivre la formation des enseignants initiée par l'IEC en matière d'éducation sexuelle</p> <p>2- Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des parents</p> <p>3- Mener un plaidoyer auprès des enseignants et syndicats contre l'harcèlement en milieu scolaire</p> <p>4- Multiplier les cellules d'écoute dans les établissements</p> <p>5- Renforcer les effectifs des travailleurs sociaux dans les établissements scolaires</p> <p>6- Développer le programme éducation à la parenté responsable.</p> <p>7- Créer de comités de suivi pour la protection de jeune fille au sein de la société de la famille et en milieu scolaire.</p> <p>8- Elaborer et adopter une Charte nationale sur la morale et l'éthique pour la protection de la jeune fille.</p> <p>9- Mener un plaidoyer auprès des décideurs</p>	<p>Augmentation du volume des ressources disponibles</p> <p>Augmentation des demandes de la population pour la scolarisation des filles</p> <p>Relèvement du taux de scolarisation des filles</p> <p>Relèvement de l'indice de parité F/G</p> <p>Une scolarité plus longue et mieux encadrée également pour les filles ;</p> <p>Un rendement scolaire plus soutenu pour les filles ;</p> <p>Une réduction significative des taux d'abandons et de redoublement des filles ;</p> <p>Renforcement des capacités d'accueil des infrastructures</p> <p>Consensus de la communauté pour une participation plus élargie à la scolarisation des filles</p> <p>Meilleure couverture et encadrement des filles</p>

Objectif n°VI

Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
1- Promouvoir l'utilisation des NTIC dans l'éducation	<p>Absence de politique officielle et des programmes de formation sur les NTIC dans les établissements et les centres ;</p> <p>Manque de synergies dans la recherche en éducation entre ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et autres secteurs en la matière</p>	Vulgarisation des NTIC dans tous les secteurs éducatifs (formel et non formel)	<p>1- Elaborer et introduire des programmes d'enseignement sur les NTIC au primaire, secondaire général, technique et professionnel et dans le secteur informel ;</p> <p>2- Etendre et équiper les réseaux des CLAC à l'ensemble du territoire et implantation des bibliothèques dans les établissements primaires et secondaires ;</p> <p>3- Organiser des séminaires de formation pour les enseignants déjà en poste</p>	<p>Augmentation du nombre d'utilisateurs des NTIC en milieu scolaire et extra scolaire</p> <p>Equipement effectif des établissements scolaires et des CLAC en matériel informatique</p> <p>Tous les enseignants formés aux nouvelles approches</p>
2- Favoriser l'utilisation des langues nationales dans la vie courante	<p>Pénurie de spécialistes dans l'enseignement des langues locales ;</p> <p>Marginalisation des langues locales au niveau familial et national ;</p> <p>Manque de programmes et de matériel didactiques dans les langues locales</p> <p>Déperdition des langues nationales</p>	<p>Recherche et vulgarisation des langues nationales</p> <p>Plaidoyer pour l'insertion des langues locales dans les programmes d'enseignement</p>	<p>4- Appuyer les recherches menées pour la promotion des langues nationales</p> <p>5- Concevoir les programmes et les matériels didactiques en langues nationales</p> <p>6- Former et perfectionner les enseignants et les personnels d'encadrement</p> <p>7- Mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des programmes d'enseignement des langues locales</p>	<p>Disponibilité des résultats de la recherche</p> <p>Existence des programmes et matériels didactiques en langues locales</p> <p>Personnels et encadreurs formés</p> <p>Usage effectif des langues des nationales en milieu scolaire et familiale</p> <p>Pérennité des langues nationales</p>
3- Améliorer les circonscriptions scolaires et les bases pédagogiques de moyens logistiques, humaines et matériels nécessaires	<p>Insuffisance des personnels d'encadrement</p> <p>Absence de moyens logistiques et des équipements de travail</p> <p>Forte mobilité des enseignants dans les autres départements ministériels</p>	<p>Renforcement des capacités opérationnelles de l'encadrement et des activités</p> <p>Suivi de l'intégration et de l'avancement automatique des personnels enseignant en fonction</p> <p>Plaidoyer pour une autonomie de gestion financière au MEN</p>	<p>8- Renforcer les effectifs d'encadrement</p> <p>9- Doter les circonscriptions scolaires et les bases pédagogiques de moyens logistiques nécessaires</p> <p>10- Régulariser les intégrations et les avancements automatique des personnels enseignant</p>	<p>Nombre d'encadreurs formés suffisant</p> <p>Disponibilité des moyens logistiques</p> <p>Situation administrative de personnels régularisée</p>

			11- Créer une régie d'avance pour les activités de formation continue	Existence d'une régie d'avance
3- Faire connaître au personnel enseignant l'évaluation des acquis	Manque de culture de l'évaluation des acquis des élèves par les tests Manque de critère de qualité et d'excellence inexistant	Détermination des critères de qualité Plaidoyer en faveur de l'évaluation des acquis dans les établissements scolaires	12- Mener une étude pour l'identification des critères de qualité et excellence et vulgariser les résultats 13- Organiser des séminaires de sensibilisation sur l'évaluation des acquis 14- Inclure des notions d'évaluation des acquis dans les programmes des écoles de formation des enseignants 15- Evaluer les acquis des élèves en lecture, français, mathématiques, sciences et en vie courante	Utilisation des critères de qualité et d'excellence Les enseignants informés aux méthodes d'évaluation complémentaire à celles utilisées Disponibilité des données quantitatives et analytiques Réajuster la politique éducative
4- Former les chefs d'établissement à la gestion des écoles	Les chefs d'établissement ne sont pas formés à la gestion des établissements Forte mobilité des enseignants pour cause d'affectation	Plaidoyer pour la création d'un corps de chef d'établissement	16- Créer une filière de chef d'établissement à l'ENS	Des chefs d'établissement de carrière
5- Réduire les effectifs pléthoriques dans les grands centres urbains	Exode rural Insuffisance des structures d'accueil Insuffisance du personnel d'enseignant	Mise en place d'une politique de lutte contre l'exode rurale Relèvement du budget d'investissement du MEN Réactiver le service des constructions scolaire du MEN Plaidoyer pour alléger les procédures de règlement au trésor en faveur des opérateurs économiques	17- Planifier, construire et réhabiliter des salles de classe 18- Appliquer la politique de sectorisation (établissement de proximité) 19- Recruter et former des enseignants 20- Réactiver et réorganiser le service des constructions scolaire en direction 21- Equiper le service constructions scolaires en un véritable bureau d'études	Valorisation des campagnes Des structures d'accueil qui répondent à la demande Le déficit en salle de classe comblé Amélioration du ratio élève/enseignant Une direction des constructions scolaires équipée et fonctionnelle
6- Pourvoir les 20 000 tables banc de déficit	Lourdeur administrative quant au paiement des fournisseurs Les coupes imprévues du budget d'investissement	Renforcement des capacités de production des menuiseries du ministère Allègement des procédures de décaissement des budgets d'investissement au Trésor	22- Renforcer les capacités de production des menuiseries existantes 23- Budgétiser l'achat du bois pour les menuiseries d'état 24- Plaidoyer auprès du ministère des finances pour alléger les	Des tables banc à coût moins élevé et aux normes exigées

			procédures de décaissement du budget d'investissement	
7- Réduire l'insuffisance en manuels scolaires des élèves.	Insuffisance des manuels scolaires Vandalisme dans les établissements scolaires	Pérenniser la politique du livre Plaidoyer auprès des partenaires au développement	25- Budgétiser l'achat des manuels scolaires pour les élèves 26- Réhabiliter et équiper l'imprimerie du MEN 27- Assurer gratuité le trousseau scolaire aux enfants et en priorité aux plus défavorisés	1 livre par élève L'imprimerie opérationnelle Trousseaux scolaires distribués
8- Amener les enseignants à acquérir leur propre matériel didactique	Les enseignants ne font plus d'effort d'acheter leur matériel didactique	Inciter les enseignants à avoir le matériel de l'enseignant Fournir aux enseignants une carte de réduction pour l'achat du matériel didactique	28- Sensibiliser les enseignants pour l'achat de leur matériel d'enseignement 29- Attribuer les cartes de réduction des prix des manuels didactiques aux enseignants	Tous les enseignants pourvus de matériel didactique Cartes de réduction disponibles

Objectif n° VII

Réduire de 75 % le taux de prévalence des IST/SIDA en milieu scolaire.

Défis	Obstacles	Stratégies	Activités	Résultats attendus
1- Amélioration de l'état de santé pour une meilleure scolarité	<p>Rapports sexuels précoces (âge moyen des premiers est de 12 ans pour les filles et de 15 ans pour les garçons).</p> <p>Rapports sexuels non protégés</p> <p>Insensibilité de la population aux ravages du fléau</p> <p>Pesanteurs socio-culturelles (éducation sexuelle tabou)</p> <p>Pas de dépistages systématiques du VIH/SIDA</p>	<p>Mise en place de mécanismes de coordination au niveau institutionnel et structurel pour assurer le renforcement du système sanitaire défaillant.</p> <p>Mobilisation sociale</p>	<p>1- Renforcer la multiplication des campagnes de sensibilisation auprès des populations sur le dépistage dangers du SIDA en milieu scolaire pour les jeunes filles en particulier ;</p> <p>2- Faire participer les parents à la sensibilisation des enfants aux dangers du SIDA (parenté responsable) ;</p> <p>3- Renforcer les activités d' IEC multisectorielle sur les IST/SIDA, les jeunes et la sexualité précoce en milieu scolaire ;</p> <p>4- Institutionnaliser les aides aux séropositifs en milieu scolaire ;</p> <p>5- Mener des études sur l'impact du VIH /SIDA et des IST en milieu scolaire, en particulier en rapport à la situation des jeunes filles.</p> <p>6- Multiplier des cellules d'information sur le sida sur l'ensemble de u pays</p> <p>7- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux et autres intervenants en matière de communication avec les jeunes sur le VIH/SIDA</p> <p>8- Promouvoir la formation des éducateurs pairs en milieu scolaire</p>	<p>Baisse significative de la pandémie du SIDA et des taux de grossesses précoces en milieu scolaire ;</p> <p>Introduction de l'enseignement sur la thématique des IST/SIDA dans les programmes scolaires ;</p> <p>Adoption de comportements responsables face au SIDA</p> <p>Existence de centres d'information des jeunes sur le SIDA</p> <p>Institutionnalisation des aides publiques aux malades du SIDA ;</p> <p>Assistance sociale et autres personnels formés ;</p> <p>Budget de la communication sécurisé</p>

II.3 Tableau synoptique des stratégies de mise en œuvre du Plan EPT

Objectif I

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Renforcer des activités des SMI sur l'ensemble des paliers (chefs-lieux, départements et arrondissements)	2003-2015	MS MAS MPP Collectivités locales	SMI existantes opérationnelles	MFB Collectivités locales FINEX FED	1.000.000.000
2- Renforcer le PEV de routine	2003-2005	MS MAS MPP Collectivités locales	Taux de couverture vaccinale assuré à 100%	MFB Collectivités locales Unicef OMS	600.000.000
3- Mettre en place un mécanisme de coordination des activités de protection et d'encadrement de la petite enfance et assurer son fonctionnement	2003-2005	MF MAS MEN ONGs Collectivités locales		Unicef Collectivités locales	10.000.000
4- Doter les Ecoles Maternelles de kits de santé	2003-2005	MF MFB Collectivités locales		MFB Privé Collectivités locales	400.000.000
5- Renforcer les mesures de contrôle au niveau des prix des médicaments ;	2003-2005	MSP MFB Collectivités locales	Médicaments à la portée de toutes les bourses	MFB Collectivités locales	10.000.000
6- Promouvoir la vente et la disponibilité des médicaments génériques dans les officines et les hôpitaux ;	2003-2005	MSP MAS ONGs Pharmaciens privé Collectivités locales		MFB OMS Collectivités locales	3.000.000
7- Appliquer la loi 1/2000	2003	MS MAS MF		Collectivités locales	-
8- Mener des campagnes de sensibilisation sur la promotion de l'allaitement maternel et conditions sanitaires dans le pré-primaire ;	2003-2015	MF MComm MEP MS MF ONGs	Réduction des maladies liées à l'environnement	MFB Unicef OMS Collectivités locales	500.000.000
9- Doter les écoles maternelles de matériel liée à gestion de l'environnement	2003-2015	Menv MEN ONGs Promoteurs privés Collectivités locales	Enfants responsabilisés	MFB ONGs Promoteurs privé FINEX Collectivités locales	500.000.000
10- Introduire l'éducation à la citoyenneté	2003-2015	MEP MEN Menv Collectivités locales MDHomm MAS MF		MFB Collectivités locales	300.000.000
11- Organiser des réunions de plaidoyer auprès des décideurs	2003-2005	MEN MF MAS ONGs Collectivités locales	Pré-primaire pris en compte dans la commission	MFB Unicef	5.000.000
12- Renforcer et étendre des écoles maternelles sur le territoire national	2003-2015	MEN MF MAS Collectivités locales Promoteurs privé	Programmes et matériels didactiques harmonisés	MFB FINEX Promoteurs privé	5.000.000.000

13- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information des parents, de la société civile (ONG pouvoirs traditionnels et religieux) sur l'éducation de la petite enfance ;	2003-2015	MEN MF MAS ONGs MComm MFP Collectivités locales		MFB Unesco Fnuap Unicef	500.000.000
14- Restaurer et doter les établissements d'enseignement maternel en latrines et toilettes, bibliothèques et en aires des jeux ;	2003-2015	MEN MF MAS MPP Menv MEP MTP MSP Collectivités locales	Ecoles Maternelles revalorisées	MFB FED Francophonie FINEX	5.000.000.000
15- Elaborer et diffuser les textes et conventions relatifs à la création et/ou à la restauration des établissements d'enseignement dans le pré-primaire	2003-2005	MEN MF MAS MPP MEP MSP Syndicats/ONGs Collectivités locales	Textes législatifs et conventions élaborés	MFB Unicef Funap	10.000.000
16- Produire des documents et textes sur les droits de l'enfant ;	2003-2010	MS MEN MF MDH OMS UNESCO UNICEF Collectivités locales	Matériel produit intégré dans la formation des instituteurs ;	MFB Unicef Fnuap	100.000.000
17- Promouvoir l'enseignement relatif à la petite enfance y compris le droit dans les programmes de formation des instituteurs et autres acteurs ;	2003-2015	MEN MAS MF		MFB Fnuap Unicef Unesco ICESCO	400.000.000
18- Mener des campagnes d'information et sensibilisation des parents et de la société civile (ONG pouvoirs traditionnels et religieux) , sur les conditions de vie et d'apprentissage de la petite enfance ;	2003-2015	MEN MAS MF MComm Syndicats/ONGs Collectivités locales		MEFB Fnuap Unicef Unesco ICESCO	500.000.000
19- Faire produire le matériel didactique de la petite enfance par l'IPN	2003-2015	MEN MAS MF Collectivités locales		MEFB Unicef Unesco ICESCO	700.000.000
20- Plaidoyer pour l'application de l'initiative 20-20* ; 40** ;	2003-2005	MEN Syndicats/ONGs		MEFB	2.000.000
21- Promouvoir la création d'associations de parents d'élèves du pré-primaire et des association de défense des droits des enfants	2003-2005	MEN Syndicats/ONGs Partenaires au développement		PNUD Unicef Fnuap	20.000.000

Objectif II

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Collecter les données chaque fin d'années	2003-2015	MEN	9 services de statistiques et de planification créés et fonctionnels	MEFB MPPD	500.000.000
2- Créer des services de statistiques et de planification scolaire dans chaque IDA	2003	MEN	Rendements scolaires améliorés	MEFB UE	100.000.000
3- Former des instituteurs à la collecte et à l'exploitation des données statistiques	2003-2005	MEN Unesco Unicef		MEFB UE Unesco Unicef	150.000.000
4- Renforcer les capacités des mécanismes de collecte l'IDA	2003 2009 2012	MEN		MEFB PNUD UE	144.000.000
5- Doter les circonscriptions et les bases pédagogiques de moyens humains, matériels, logistiques et financiers nécessaires à l'exécution de leur mission	2003	MEN	Circonscriptions et bases pédagogiques fonctionnelles et efficaces	MEFB FINEX	1.005.000.000
6- Renforcer les capacités de la direction de la planification	2003-2005	MEN	Enseignants mieux encadrés	MEFB Unesco Isesco	100.000.000
7- Construire 1500 de salles de classe et réhabiliter 1200 salles	2003-2015	MEN		MEFB FINEX	26.040.000.000 (soit 8.608.000.000 tous les trois ans)
8- Recruter, former et recycler les personnels d'encadrement et de direction au public et au privé	2003-2015	MEN	Evaluation, recyclage, gestion rationnelle des ressources humaines effectives	MEFB Unesco Coopération Française Promoteur privé	500.000.000
9- Augmenter le budget des collectivités locales pour une meilleure prise en charge des personnes enseignants auxiliaires	2004	MI MEN SENAT Assemblée Nationale		MEFB	-
10- Améliorer les compétences des personnels enseignant du primaire en matière d'évaluation	2003-2015	MEN		MEFB Unesco Coopération Française Promoteur privé	PM : pris en compte dans le point 8.
11- Organiser des séminaires sur une meilleure gestion du système éducatif	2003-2005	MEN Unesco		MEFB Unesco Isesco	150.000.000
12- Ouvrir un CID dans chaque circonscription scolaire	2004-2015	MEN	Existence des CDI fonctionnels	MEFB FINEX Coopération multi bilatérale	200.000.000
13- Assurer l'accès à Internet à toutes les circonscriptions scolaires +	2003-2015	MEN MComm Collectivités locales	Accès effectif à internet	MEFB FINEX Unesco	10.000.000

Fax				Coopération bilatérale	
14- Mener une étude sur les déperditions et redoublements scolaires dans l'enseignement primaire	2004 - 2005	MEN MPPD	Révision effective du temps des horaires pédagogiques	MEFB Unesco Unicef Fnuap	50.000.000
15- Construire 270 logements de fonction	2003-2005	MPPD Collectivités locales MTP		MEFB FINEX	5.400.000.000
16- Créer une ligne budgétaire pour le fonctionnement des écoles primaires	2004	MEN MEFB	Augmentation effective des subventions publiques en faveur des écoles privées	MEFB	600.000.000
17- Doter les écoles primaires publiques et privées en équipements en latrines/toilettes, points d'eau potable, équipements électriques, espaces verts et de clôtures	2003-2015	MEN MSP MEnv MEP		MEFB UE FINEX	5.000.000.000
18- Elaborer et/ ou remettre à jour de guides pédagogiques et manuels scolaires au niveau de l'enseignement primaire	2003-2010	MEN Partenaires extérieurs		MEFB Fnuap	500.000.000
19- Assurer la gratuité des manuels scolaires aux enfants défavorisés et handicapés	2004-2015	MEN MPPD		MEFB	700.000.000
20- Former les personnels pédagogiques et administratifs chargés de l'évaluation des programmes, manuels scolaires et matériels didactiques	2004-2010	MEN	Formation effective des spécialistes	MEFB FINEX Unesco Isesco	60.000.000
21- Mener des campagnes de sensibilisation	2003-2015	MEN Menv MAS MF ONGs	Réduction des maladies liées à l'environnement	MEFB ONGs FINEX Unesco	300.000.000
22- Doter les établissements en matériel liée à gestion de l'environnement	2003-2015	MEN Menv MAS MF ONGs Partenaires locaux		MEFB ONGs Collectivités locales Opérateurs économiques Coopération bilatérale Promoteurs d'établissements privé	500.000.000
23- Introduire l'éducation à la citoyenneté dans les établissements	2003-2015	MEN Partenaires locaux	Enfants responsabilisés	MEFB Unesco FINEX	PM : pris en compte dans le point 8
24- Réactiver les conventions de gardiennage avec les sociétés compétentes et les	2003	MEN Sociétés de gardiennage MI		MEFB	1.500.000.000

élargir avec les ministères de la Défense et de l'intérieur		MDN			
25- Mener des campagnes de sensibilisation annuelles pour la promotion de la scolarisation des enfants défavorisés et handicapés	2003-2005 2006-2010 2011-2015	MEN MAS MF MComm ONGs	Augmentation de la demande de scolarisation des enfants défavorisés;	MEFB FINEX ONGs OMS Unicef	400.000.000
26- Prendre en charge les enfants accusant un retard scolaire	2004-2015	MEN MAS MF MFP MPPD	Augmentation du Taux de scolarisation des enfants défavorisés	MEFB FINEX ONGs Unicef	500.000.000
27- Créer et équiper dans chaque province un centre pour handicapés sensoriels	2004-2010	MEN MPPD MAS MF	Mise en place effective des structures spécifiques	MEFB FINEX Coopération bilatérale ONGs	5.000.000.000
28- Octroyer le matériel orthopédique et aménager les rampes d'accès pour les enfants handicapés moteurs	2004-2006	MAS MEN MF	Prise en charge et scolarisation des enfants défavorisés.	MEFB ONGs FINEX Coopération bilatérale Collectivités locales	600.000.000
29- Former et recycler 100 personnels qualifiés pour les handicapés sensoriels	2004-2015	MEN MAS MF		MEFB ONGs FINEX Coopération bilatérale Collectivités locales	600.000.000

Objectif III

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Appliquer l'initiative 20-20 :40	2004	MPPD MEFB MEN MSP Assemblée Nationale Sénat CES	Amélioration de l'offre d'éducation et du taux brut de scolarisation	MEFB	-
2- Assurer l'exécution du budget à terme	2003	MPPD MEFB MEN			-
3- Renforcer les enseignements en matière de santé de la reproduction dans les établissements scolaires	2003	MEN MSP	Programmes signés et diffusés		-
4- Prendre des mesures garantissant la prise en charge en milieu scolaire des enfants et jeunes affectés et/ou infectés par le VIH/SIDA, IST ;	2004	MEN MDH MSP MF MAS ONGs		MEFB Unicef ONU/SIDA OMS	20.000.000
5- Renforcer les campagnes annuelles de sensibilisation dans les établissements sur les thématiques axées sur le VIH/SIDA, IST obstacles qui limitent la poursuite de leur scolarité.	2003	MEN MSP MF MAS ONGs Associations MEP	Campagnes effectives	MEFB Unicef ONU/SIDA FNUAP OMS ONGs Associations	300.000.000
6- Mener une étude sur l'impact des ressources sur la qualité de l'éducation	2004	MEN		MEFB Unesco Francophonie	50.000.000
7- Poursuivre l'harmonisation des programmes entrepris au niveau sous-régional et régional	2003-2010	MEN		MEFB Unesco Francophonie	200.000.000
8- Accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement général, technique et professionnel	2003-2015	MEN MFP Promoteurs privé		MEFB MPPD Unesco Isesco Francophonie BIT Coopération bilatérale FINEX ONGs	1.000.000.000
9- Construire et restaurer des établissements techniques	2004-2015	MEN MFP Promoteurs privé	Structures équipées	MEFB MPPD Unesco Isesco Francophonie BIT Coopération bilatérale FINEX Promoteurs privé ONGs	2.000.000.000

10- Créer et encourager la multiplication les nouvelles filières et passerelles dans les établissements de formation professionnelle pour les jeunes et adultes	2004-2015	MEN MFP MPME MTravail MEP MTA MADR MEnv MLCPauvreté		MEFB MPPD PSFE Francophonie Unesco Coopération bilatérale FINEX	200.000.000
11- Renforcer la formation et recruter les personnels enseignants de l'EPP, l'ESG et l'ESTP (public et privé)	2003 - 2015	MEN MFPublique Promoteurs privé	Augmentation du nombre d'enseignants dans les établissements de l'EPP, l'ESG et l'ESTP	MEFB Promoteurs privé	110.070.000.000
12- Recruter les enseignants retraités comme vacataires	2004	MEN MEFB		MEFB	PM : pris en compte dans le point 11
13- Recruter les étudiants de niveau licence et plus ainsi que les personnes qualifiées comme vacataires	2004	MEN MEFB		MEFB	PM : pris en compte dans le point 11
14- Revoir à la hausse l'âge de la retraite des personnels enseignants	2004	MEN MFPublique MEFB Syndicats	Meilleure adéquation des ressources	-	-
15- Renforcer les capacités de l'ENS, de l'ENSET, ENI ; CPPA	2004	MEN MPPD MES		MEFB MPPD	300.000.000
16- Mettre en œuvre les programmes de formation continue des enseignants de l'EPP, l'ESG et de l'ESTP (public et privé)	2004-2015	MEN MFP MES		MEFB Unesco Isesco Francophonie	150.000.000
17- Renforcer le rôle des commissions d'orientation dans les établissements de l'EPP, l'ESG et l'ESTP (public et privé)	2003	MEN MEFB MPPD Associations des parents Syndicats		-	-
18- Former les personnels pédagogiques et administratifs dans le domaine de la gestion scolaire et des projets d'EBF	2004-2015	MEN MFP MFPublique MESup		MEFB Unesco FINEX PNUD	100.000.000
19-- Renforcer les mécanismes nécessaires à la bonne gouvernance dans la gestion du système éducatif au Gabon	2003 - 2005	MEN Contrôle d'Etat MJustice		MEFB Unesco PNUD Cooperation bilatérale	50.000.000
20- Sensibiliser les parents sur l'importance de la sauvegarde des langues vernaculaires	2003-0025	MEN MComm MEP MF	Existence des programmes d'enseignement en langue nationales dans les établissements	MEFB	30.000.000
21- Concevoir et mettre en œuvre des programmes dans les langues vernaculaires	2003 - 2005	MEN MEP	Disponibilité des matériels en langues nationales	MEFB	500.000.000

22- Organiser la collecte des contes, légendes, devinettes en langues vernaculaires et assurer leur large diffusion au sein des établissements et par les médias	2003 - 2005	MEN MEP MESup Communautés linguistiques ONGs	Usage des langues nationales en milieu scolaire et familial	MEFB Francophonie Unesco Coopération bilatérale ^ONGs	150.000.000
23- Elaborer un décret portant création et désignation des membres du comité de pilotage de l'EPT	2003	MEN	Le Comité créé et fonctionnel	-	-
24- Créer une ligne budgétaire de l'EPT	2003-2015	MEN MEFB MPPD	Une ligne budgétaire disponible	MEFB MPPD Unesco Unicef	-
25- Assurer le suivi-évaluation de l'EPT	2003	MEN		MEFB	150.000.000
26- Renforcer le mécanisme de coordination entre l'Etat, les partenaires au développement et les ONGs	2003	MEN MI ONGs	Existence d'un cadre de concertation ONG/l'Etat/ Partenaires au développement	-	-
27- Mener des campagnes de mobilisation, de sensibilisation et de communication pour la promotion de l'EBNF	2004	MEP MEN MF Mtravail MPauvreté		MEFB MPPD Unesco Unicef	30.000.000
28- Former des encadreurs et des animateurs/trices communautaires	2004-2015	MF MAS MSP MEP ONGs	Encadreurs et animateurs formés	MEFB OMS Unicef Unesco Promoteurs privé	300.000.000
29- Mener des campagnes de mobilisation des ressources pour la promotion de l'EBNF et de l'EPI	2003	MF MAS MPauvreté MSP MEP ONGs Suyndicats Associations	Une population mieux informée et impliquée dans l'EBNF	MEFB Unicef Unesco	50.000.000
30- Concevoir et diffuser des émissions éducatives radiodiffusées et télévisées en langues officielles et locales	2004	MF MEN MEP MAP MAS	Adoption par les jeunes et adultes de comportements responsables	MEFB Unesco Fnuap Unicef ONGs Associations Coopération bilatérale	300.000.000

Objectif IV

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Mener des campagnes de sensibilisation en faveur de l'alphabétisation fonctionnelle	2003-2005	MJ MEN MF MFP	Vulgarisation effective de la nouvelle politique nationale en matière d'alphabétisation des adultes	MEFB UNESCO ISESCO ONG	300.000.000
2- Adapter la politique nationale en faveur de l'alphabétisation en fonction des besoins des populations	2004	MEN	Meilleure participation des parents et de la société civile aux programmes et aux activités de l'alphabétisation.	MEFB	5.000.000
3- Réformer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle des adultes, en particulier en faveur des femmes	2003-2015	MEN	Forte demande de l'EBNF par les parents et la société civile.	MEFB PNUD Unicef	50.000.000
4- Concevoir et produire des manuels didactiques adaptés pour l'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation permanente	2004-2010	MEN		MEFB	150.000.000
5- Opérationnaliser les centres d'alphabétisation	2003-2015	MEN		MEFB	520.000.000
7- Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction Générale en charge de l'Alphabétisation	2003-2015				500.000.000
8- Développer les activités post alphabétisation	2003-2015	MEN		MEFB	50.000.000
9- Développer les mécanismes d'insertion et de réinsertion des jeunes et des adultes (crédits adaptés)	2003-2015	MEN		MEFB	500.000.000

Objectif V

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Poursuivre la formation des enseignants initiée par l'IEC en matière d'éducation sexuelle	2003-2005	MEN MAS MF	Augmentation du volume des ressources disponibles	MEFB Unesco Fnuap	150.000.000
2- Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des parents	2006 - 2010	MEN MAS MF ONGs Associations	Augmentation des demandes de la population pour la scolarisation des filles	MEFB Unesco Fnuap	30.000.000
3- Mener un plaidoyer auprès des enseignants et syndicats contre l'harcèlement en milieu scolaire	2003	MEN Syndicats MAS MEP ONGs	Une scolarité plus longue et mieux encadrée également pour les filles ;	MEFB	100.000.000
4- Multiplier les cellules d'écoute dans les établissements	2003-2015	MEN MAS MEP ONGs MEnv ONGs		MEFB	30.000.000
5- Renforcer les effectifs des travailleurs sociaux dans les établissements scolaires	2003-2015	MEN MAS MF MEP	Une réduction significative des taux d'abandons et de redoublement des filles ;	-	-
6- Développer le programme éducation à la parenté responsable.	2004	MF MAS MComm MEN MEP Associations ONGs		MEFB Fnuap Unicef Coopération bilatérale	100.000.000
7- Créer de comités de suivi pour la protection de jeune fille	2004	MF MAS MEN MDH MJustice	Consensus de la communauté pour une participation plus élargie à la scolarisation des filles	MEFB Unicef Fnuap	10.000.000
8- Elaborer et adopter une Charte nationale sur la morale et l'éthique pour la protection de la jeune fille.	2004	MF MAS MEN MDH MJustice	Meilleure couverture et encadrement des filles	MEFB Unicef Fnuap	10.000.000
9- Mener un plaidoyer auprès des décideurs	2003-2004	MF MAS MEN MDH MJustice		MEFB Unicef Fnuap	2.000.000

Objectifs VI

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Elaborer et introduire des programmes d'enseignement sur les NTIC au primaire, secondaire général, technique et professionnel et dans le secteur informel ;	2003-2005	MEN MEP MPPD	Augmentation du nombre d'utilisateurs des NTIC en milieu scolaire et extra scolaire	MEFB UNICEF UNESCO Francophonie Ilesco	600.000.000 (soit 200.000.000 tous les 3 ans)
2- Etendre et équiper les réseaux des CLAC à l'ensemble du territoire et implantation des bibliothèques dans les établissements primaires et secondaires ;	2003-2010	MEN MEP MPPD Collectivités locales	Equipement effectif des établissements scolaires et des CLAC en matériel informatique	MEFB UNICEF MPPD UNESCO Francophonie Ilesco Collectivités locales Coopération bilatérale	700.000.000
3- Organiser des séminaires de formation pour les enseignants déjà en poste	2004-2015	MEN	Tous les enseignants formés aux nouvelles approches	MEFB Unesco Francophonie Coopération bilatérale	150.000.000
4- Appuyer les recherches menées pour la promotion des langues nationales	2004-2015	MEN MESup MEP ONGs	Disponibilité des résultats de la recherche	MEFB Unesco Ilesco Francophonie	150.000.000
5- Concevoir les programmes et les matériels didactiques en langues nationales	2004-2015	MEN MEP MPPD Collectivités locales	Personnels et encadreurs formés	MEFB UNICEF MPPD UNESCO Francophonie Ilesco ONGs Coopération bilatérale	500.000.000
6- Former et perfectionner les enseignants et les personnels d'encadrement	2004-2015	MEN MES Autres partenaires		MEFB UNICEF MPPD UNESCO Francophonie Ilesco Coopération bilatérale	150.000.000
7- Mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des programmes d'enseignement des langues locales	2006-2015	MEN MESup MEP ONGs	Usage effectif des langues des nationales en milieu scolaire et familiale	MEFB UNICEF MPPD UNESCO Francophonie Ilesco Coopération bilatérale	50.000.000
8- Renforcer les effectifs d'encadrement de 300 personnes	2004-2015	MEN MESup ONGs MFPublique		MEFB	18.500.000.000
9- Doter les circonscriptions scolaires et les bases pédagogiques de moyens logistiques nécessaires			Nombre d'encadreurs formés suffisant	-	PM :pris en compte dans l'Objectif, le point 5

10- Régulariser les intégrations et les avancements automatique des personnels enseignant	2003	MEN MFPublique MEFB Syndicats	Situation administrative de personnels régularisée	-	-
11- Créer une régie d'avance pour les activités de formation continue	2004	MPPD MEFB MEN	Existence d'une régie d'avance	-	-
12- Mener une étude pour l'identification des critères de qualité et excellence et vulgariser les résultats	2004	MEN MESup	Utilisation des critères de qualité et d'excellence	MEFB Unesco Ilesco	50.000.000
13- Organiser des séminaires de sensibilisation sur l'évaluation des acquis	2004-2015	MEN	Les enseignants informés aux méthodes d'évaluation complémentaire à celles utilisées	MEFB Unesco UE Coopération française	80.000.000
14- Inclure des notions d'évaluation des acquis dans les programmes des écoles de formation des enseignants	2004-2015	MEN	Disponibilité des données quantitatives et analytiques	MEFB Unesco UE Coopération française	-
15- Evaluer les acquis des élèves en lecture, français, mathématiques, sciences et en vie courante	2006-2010	MEN	Réajuster la politique éducative	MEFB Unesco	10.000.000
16- Créer une filière de chef d'établissement à l'ENS	2004-2005	MEN MESup	Des chefs d'établissement de carrière	MEFB Unesco UE	100.000.000
17- Planifier, construire et réhabiliter des salles de classe	2004-2015	MEN	Valorisation des campagnes	-	PM : pris en compte dans les Objectifs 1, point 12 ; Objectif 2, point 7 ; Objectif 3 point 9
18- Appliquer la politique de sectorisation (établissement de proximité)	2004	MEN Collectivités locales	Des structures d'accueil qui répondent à la demande	-	PM : pris en compte dans le point 7
19- Recruter et former des enseignants			Le déficit en salle de classe comblé		PM : pris en compte dans l'Objectif 3, point 11
20- Réactiver et réorganiser le service des constructions scolaire en direction	2004	MEN MTP	Une direction des constructions scolaires équipée et fonctionnelle	-	-
21- Equiper le service constructions scolaires en un véritable bureau d'études	2004-2010	MPPD MEN MTP		MEFB Unesco	10.000.000
22- Renforcer les capacités de production des menuiseries existantes	2004-2010	MEN MPPD	Des tables banc à coût moins élevé et aux normes exigées	MEFB Coopération bilatérale	300.000.000

23- Budgétiser l'achat du bois pour les menuiseries d'état	2004-2010	MEN MPPD MEFB		MEFB	100.000.000
24- Plaidoyer auprès du ministère des finances pour alléger les procédures de décaissement du budget d'investissement	2004	MEN		-	-
25- Budgétiser l'achat des manuels scolaires pour les élèves	2004-2015	MPPD MEN	1 livre par élève	MEFB	PM: pris en compte dans l'Objectif 2, point 16
26- Réhabiliter et équiper l'imprimerie du MEN	2004-2005	MEN MPPD MEFB	L'imprimerie opérationnelle	MEFB Coopération bilatérale Unesco	100.000.000
27- Assurer gratuité le trousseau scolaire aux enfants et en priorité aux plus défavorisés	2004-2015	MPPD MEN Assemblée Nationale Sénat CES	Trousseaux scolaires distribués	MEFB	1.200.000.000
28- Sensibiliser les enseignants pour l'achat de leur propre matériel d'enseignement	2004-2015	MEN	Tous les enseignants pourvus de matériel didactique	-	-
29- Attribuer les cartes de réduction des prix des manuels didactiques aux enseignants	2004-2015	MEN		MEFB	10.000.000

Objectif VII

Activités	Période d'exécution	Acteurs	Indicateurs de résultats	Financement	Coûts
1- Renforcer la multiplication des campagnes de sensibilisation auprès des populations sur le dépistage dangers du SIDA en milieu scolaire pour les jeunes filles en particulier ;	2003	MSP MF MAS MEN MEP ONGs	Baisse significative de la pandémie du SIDA et des taux de grossesses précoces en milieu scolaire ;	MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	300.000.000
2- Faire participer les parents à la sensibilisation des enfants aux dangers du SIDA (parenté responsable)	2003	MSP MF MAS MEN MEP ONGs	Adoption de comportements responsables face au SIDA	MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	150.000.000
3- Renforcer les activités d' IEC multisectorielle sur les IST/SIDA, les jeunes et la sexualité précoce en milieu scolaire	2003	MEN MF MSP MEP MAS ONGs	Existence de centres d'information des jeunes sur le SIDA	MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	300.000.000
4- Institutionnaliser les aides aux séropositifs en milieu scolaire ;	2003	MEN MF MSP MEP MAS ONGs	Institutionnalisation des aides publiques aux malades du SIDA ;	MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	PM : fonds disponibles auprès du PNLs et CTA
5- Mener des études sur l'impact du VIH /SIDA et des IST en milieu scolaire, en particulier en rapport à la situation des jeunes filles.	2004	MEN MF MSP MEP MAS ONGs MESup	Assistance sociale et autres personnels formés ;	MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs Onesco	50.000.000
6- Multiplier des cellules d'information sur le sida sur l'ensemble de u pays	2003	MEN MF MSP MEP MAS ONGs		MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	100.000.000
7- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux et autres intervenants en matière de communication avec les jeunes sur le VIH/SIDA	2004-2015	MEN MF MSP MEP MAS ONGs		MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	200.000.000
8- Promouvoir la formation des éducateurs pairs en milieu scolaire	2003	MEN MF MSP MEP MAS ONGs		MEFB ONU/SIDA OMS Fnuap ONGs	150.000.000

II.4 Tableau récapitulatif des objectifs et des coûts jusqu'en l'an 2015

Objectifs	Intitulé	Coût global
I	Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.	15.560.000.000 cfa 22.228.571 \$
II	Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants en particulier les filles, les enfants en difficultés et ceux qui appartiennent à la minorité ethnique aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, et de le suivre jusqu'à son terme.	50.609.000.000 cfa 72.298.571 \$
III	Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.	115.950.000.000 cfa 165.642.857 \$
IV	Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base, et d'éducation permanente.	2.075.000.000 cfa 2.964.286 \$
V	Eliminer la déscolarisation des filles de 50% dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015; assurer aux filles un accès équitable à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.	432.000.000 cfa 617.143 \$
VI	Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.	22.660.000.000 cfa 32.371.429 \$
VII	Réduire de 75% le taux de prévalence des IST/SIDA en milieu scolaire	1.250.000.000 cfa 1.785.714 \$
TOTAL		208.536.000.000 cfa 297.908.571 \$

III- Bibliographie

1. Constitution Gabonaise
2. Loi 16/66 du 9 août 1966
3. Education Pour Tous : Bilan l'an 2000
4. MEN Annuaire Statistique du
5. MEN - DPPI « Etat du Système éducatif »
6. DGSEE, 1993: « Principaux Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat » – Ed Multipress
7. MEN : « Plan de Résorption du Déficit en Personnel du Secteur Educatif » - juillet 2001
8. Union : « Vers la prise en compte des engagements de Dakar. Clôture de la Campagne mondiale pour l'Education » - 27-28 avril 2002, p. 6
9. MEN /UNESCO : « Division pour la Reconstruction et le Développement du Système Educatif » - juin 2002 /mars 2000
- 10 MEYO BIBANG et F. NZAMBA : « Le GABON Géographie, Paris » EDICEF, 1990
- 11 BM : « Etudes sur les Coûts Unitaires de l'Education au Gabon » - Octobre 2001, pp 9-11
- 12 PNUD : « Le Développement humain au Gabon » 1998
- 13 F.Pr. NZE NGUEMA /BM : « Etude sur la Pauvreté vol II rapport principal » - 23 septembre 1996 p. 16-17
- 14 UNESCO : « Rapport de suivi sur l'Education Pour Tous » 2001 p 50-51 – Afrique Sub-saharienne
- 15 AFEG : « Suivi scolaire de l'enfant par les parents » - 1997
- 16 "Etude socio - juridique du statut de la femme gabonaise", Mars 1997.
- 17 "Gabon, Enquête Démographique et de Santé (EDS), DGSEE", Juin 2000.
- 18 "Rapport d'activité 2000", Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- 19 "Avant projet de Rapport au Gouvernement version 03", extraits sectoriels, Ministère du Plan, Mars 2002.
- 20 "Rapport sur l'état de l'Environnement du Gabon", ADIE/UNGC, juillet 2000. Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'Environnement sur les pays Africains, volume 1, BAD, 2000.
- 21 "Forum économique, Commercial et Culturel, journée portes ouvertes sur le Gabon", Ambassade du Gabon au Japon, mai 2002.

- 22 "Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale", Libreville, Mars 2002.
- 23 "Partenariat Mondial pour l'Environnement et le Développement", Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement, Genève, 1992.
- 24 "Programme Villes-santé : Plan d'action triennal 2000-2002, Ville de Libreville", Directions de l'Habitat et de l'Urbanisme, 1998.
- 25 "Enquête Budget Consommation : Les Conditions de vie des populations africaines , Libreville et Port-Gentil", tomes 1 et 2 (Analyse et Résultats) .